

La jeune fille d'aujourd'hui

Lettre de S. Em. le card. Verdier, archev. de Paris.

De la Semaine religieuse de Paris (14.3.31), sous le titre "Lettre pastorale de S. Eminence le cardinal-archevêque au clergé et au fidèles du diocèse sur les conclusions du congrès diocésain concernant "la jeune fille d'aujourd'hui."

(suite et fin)

Conditions de l'apostolat auprès de la jeune fille d'aujourd'hui

Lui inspirer confiance

Pour mieux assurer le succès de cette action commune, il me reste maintenant à vous énumérer ce que le Congrès a si justement appelé les "Conditions de l'apostolat auprès de la jeune fille d'aujourd'hui."

a) Et d'abord, sur ce point comme sur bien d'autres, n'oublions pas en quels temps nous vivons. La jeune fille d'aujourd'hui ne respire pas l'air que respiraient nos mères. Les choses qui l'entourent ne sont pas celles de jadis. Les impressions continues, pour la plupart inconscientes, que font sur elles les objets qui l'entourent, ces impressions qui, à vrai dire, constituent peu à peu le tissu de son âme, diffèrent de celles qu'ont reçues leurs aînées.

Elle vit dans le siècle de l'effluve, de la presse, du cinéma, de l'automobile et demain de l'avion, du téléphone et bientôt, sans doute, de la télévision! De telles influences expliquent certaines tendances et même des besoins profonds.

Aussi, avec unanimité, nos éducatrices ont-elles demandé d'abord qu'on évite de heurter de front, de bouter, "a priori" les tendances de la jeune fille d'aujourd'hui.

L'éducation est surtout faite de confiance. Et l'enfant ne donne sa confiance qu'à celui dont il se sent aimé et compris. Oui, pères et mères, penchez-vous avec douceur et souci de bien connaître sur l'âme de vos jeunes filles. Regardez-la, non pas comme on étudie une idée abstraite, mais comme on analyse avec soin une réalité vivante, faisant la part de l'inévitable, recherchant les causes, écartant résolument ce qui est mauvais, mais acceptant aussi sagement ce que nous imposent, d'une part, les conditions de la vie moderne et, de l'autre, les exigences nouvelles de l'âme de nos enfants. Dans le domaine de l'éducation comme dans celui de la vie publique, la politique émissante et uniquement protestataire se révèle si inféconde!

Lui donner une instruction religieuse vivante

b) Préoccupons-nous, en second lieu, de donner à nos enfants une instruction religieuse à la fois complète et vraiment "vivante." Que les vérités déposées par nous dans ces jeunes intelligences soient pour elles ce qu'est le soleil dans la nature, une lumière qui est à la fois chaleur et vie. On ne s'éloigne pas de ce qui a été associé à notre bonheur, ou de ce qui nous assure la vraie vie, la belle vie. Si les convictions et les pratiques religieuses avaient été plus explicitement liées à ce double aspect de nos existences, si au lieu de nous apparaître comme des attitudes et des gestes liturgiques imposés, par la tradition et de nature un peu conventionnelle, elles étaient pour nous de vraies sources de bonheur et de vie, elles dureraient autant que notre désir d'être heureux et de bien vivre, c'est-à-dire autant que nous-mêmes.

Lui donner une instruction religieuse vivante

c) Au cours de notre congrès, on a mis en relief certaines expériences qu'il est utile de vous signaler. Les œuvres de jeunesse qui se sont multipliées en ces derniers temps ont permis de mieux voir certains aspects de l'âme de nos jeunes filles, qu'il serait plus particulièrement opportun d'utiliser. Les procédés que je vais énumérer sont de tous les temps. Mais peut-être est-il aujourd'hui plus né-

cessaire de les souligner.

10 C'est, d'abord, l'association. Dans une certaine mesure, pour un bon nombre de jeunes filles, l'association a remplacé le foyer. Groupées, unies, rattachées à une sorte de hiérarchie, animées d'un véritable esprit de corps, ces jeunes filles constituent une famille, exerçant les unes sur les autres un vrai apostolat, apostolat de vigilance affective, de bons conseils, d'aide fraternelle et, parfois, de consolations et d'épanouissement. Et nous n'envisageons, en ce moment, que les biens que la jeune fille se donne à elle-même par l'association!

De nombreux groupements, vous le savez, existent déjà dans notre diocèse. Les manifestations religieuses qu'ils nous ont données, et, ce qui est mieux encore, la vie chrétienne plus intense qu'ils développent dans leurs membres et l'apostolat auquel ils se livrent, autorisent les plus beaux espoirs. Oui, au souvenir des bienfaits déjà reçus, nous osons vous dire, pères et mères: dirigez vos jeunes filles vers ces associations, qui seront pour elles des foyers de vertu, de formation personnelle et de bonheur.

Il est bien vrai que ces divers groupements, qui diffèrent de nos confréries, peuvent parfois porter atteinte à ces dernières. Mais en réalité le conflit n'est pas inévitable. La confrérie, par son allure toute de piété, peut et doit être, en bien des cas, l'âme du cercle d'étude, du patronage et de tout groupement aisé quel qu'il soit. En d'autres cas, ce groupement de piété lui-même, étendant un peu ses horizons, deviendra un mouvement d'étude et d'action, unissant, dans une harmonieuse synthèse, la prière, l'étude et le travail.

S'il est vrai au surplus que l'âme de la jeune fille a évolué, pouvons-nous garder dans une immobilité absolue le cadre qui doit la protéger et l'animer?

Ici encore une sage évolution serait bienfaisante.

Lui inculquer le culte de l'honneur

20 L'expérience a montré dans plusieurs groupements que la jeune fille était, elle aussi, particulièrement sensible à ce que nous appelons le "point d'honneur."

Les courants démocratiques - l'influence desquels nul n'échappe complètement, ont déposé dans les âmes des jeunes filles, comme dans toutes les autres, des goûts d'indépendance et de gouvernement personnel. D'autre part, l'autorité familiale est pour elles si souvent déficiente, et dans les groupements qui l'accueillent l'autorité officiellement constituée n'a pas sa place.

Aussi par une sorte de réaction instinctive contre ces faits, et peut-être obéissant à cet esprit chevaleresque si profondément inné dans l'âme de tout Français, nos jeunes se laissent facilement séduire par le "culte de l'honneur."

Que de belles choses on peut obtenir en exploitant ce noble sentiment, les faits de tous les jours le disent. Fidélité à la promesse, qu'elle ait pour objet Dieu ou l'homme - horreur du mensonge quel qu'il soit - respect du malheur et de la faiblesse, etc., de telles attitudes d'âme, quand elles sont proclamées et aimées comme une sorte de patrimoine familial, prennent sur notre vie un empire irrésistible.

Et quand de si belles dispositions sont basées, vivifiées, soutenues, exaltées même par des convictions et des aptitudes profondément chrétiennes, c'est pour ces âmes le chemin qui mène droit à la perfection et même à la sainteté. N'est-ce pas par ce chemin que nous viennent les élites qui nous donnent tant d'espoirs?

Ne négligeons pas ce levier pour soulever l'âme de nos enfants.

Le sens de la responsabilité

30 Un autre sentiment bien voisin du sentiment de l'honneur a, lui aussi, une véritable impise sur l'âme de nos jeunes filles, c'est le sens de la "responsabilité." Faire crédit, confier, dans une mesure qui peut et qui doit varier, la responsabilité d'un acte, d'une œuvre même, c'est un geste qui plaît même à ses propres yeux. Être "sui juris", être maître de soi, de son travail, de sa destinée, n'est-ce pas le propre de l'homme? Dans nos divers groupements (suite à la page 3)

L'Action Catholique et les partis

L' "Osservatore Romano" vient de publier un important article sur ce sujet. Directives qui s'appliquent aux militants de tous les pays.

POINTS ESSENTIELS

Cité Vaticane. - L' "Osservatore Romano" vient de publier un très important article sur l'attitude que doit prendre l'Action Catholique en face des partis politiques. Ces directives s'appliquent aux militants de tous les pays. Nous en donnons ici les points essentiels:

1. - L'Action Catholique, par sa nature, son but, son étroite dépendance de la religion, est nettement distincte des partis politiques.

2. - Si, dans un pays quelconque, l'Action Catholique se trouve en face de plusieurs partis politiques acceptant une base religieuse et morale et donnant de suffisantes garanties pour la tutelle des droits de l'Eglise, les catholiques ont le droit de s'inscrire dans l'un ou dans l'autre de ces partis: mais l'Action Catholique ne doit se mettre en service ni de l'un ni de l'autre de ces partis: car ce serait faire pencher son autorité en faveur de l'un plutôt que de l'autre système de solution des problèmes politiques, sociaux et économiques, sur lesquels les catholiques peuvent librement discuter et différer d'avis.

3. - Si l'Action Catholique se trouve, dans un pays quelconque, devant un seul parti politique offrant les garanties suffisantes dont il est question plus haut, c'est uniquement à travers ce parti, que les catholiques peuvent, le cas échéant, exercer une action efficace dans la défense des droits de Dieu et de l'Eglise, et alors, entre les hommes de ce parti et les hommes de l'Action Catholique, peut s'établir non pas une confusion ou un union politique, mais une collaboration plus étroite qu'aillours: mais c'est toujours à l'autorité ecclésiastique qu'il appartient de fixer les règles pratiques et concrètes de l'application de ces principes.

4. - De même que l'Action Catholique, dans ses œuvres de formation non seulement religieuses et morales, mais aussi professionnelles et sociales, peut donner d'excellents citoyens de même elle procure de très bons éléments qui pourront très bien s'employer pour le pays et l'Etat même sur le terrain politique.

5. - Partout, l'Action Catholique a la tâche de réunir les catholiques dans un idéal supérieur du bien-être bien de la collectivité de sorte que, la nécessité s'en faisant sentir, les catholiques puissent défendre les intérêts supérieurs religieux et sociaux formant une base commune en dehors des légitimes et particulières divergences d'opinion.

Le prix Rivard à M. Germain Caron

Elève du Séminaire des Trois-Rivières se classe premier dans ce grand concours inter-collégial

Le comité chargé de la correction des concours inter-collégiaux à l'Université Laval vient d'attribuer le prix Jean Rivard à M. Germain Caron, élève de Rhétorique au Séminaire des Trois-Rivières.

L'honneur que remporte le jeune et brillant écolier, rejaitill ainsi sur le Séminaire des Trois-Rivières qui a déjà formé toute une pléiade d'hommes illustres au Canada français.

Le prix Jean Rivard, fondé en 1924 par un bienfaiteur anonyme, consiste en une somme de \$25.

Les concours pour l'obtention de ce prix est ouvert aux élèves des classes de Rhétorique et de Philosophie.

Les candidats doivent remettre au jury constitué à ces fins une composition littéraire qui se propose pour objet d'inspirer l'amour du sol canadien.

Les concurrents ont le choix de présenter leur travail sous la forme qui leur convient.

Sa Sainteté Pie XI parlera au monde

Le Saint Père s'adressera à l'univers par le microphone, vendredi.

Cité Vaticane, 12 (S.P.A.) - Sa Sainteté le Pape Pie XI adressera de nouveau la parole au monde entier par radio, lorsqu'il parlera vendredi devant les ouvriers venus à Rome de différents pays pour prendre part à la célébration du 40ème anniversaire, de la publication par Sa Sainteté Léon XIII de l'encyclique *Recurm Novarum* sur la condition des ouvriers.

Le discours du Souverain Pontife de Rome sera prononcé à l'occasion de l'audience solennelle que Sa Sainteté accordera aux délégations ouvrières dans la Cour de Saint-Damase. Un fort groupe de pèlerins canadiens assistera à cette cérémonie et défilera avec insigne, drapeaux et bannières sous les yeux du Pape avec ceux des autres pays. Sa Sainteté parlera des conditions du travail, et son discours sera entendu en Amérique vers 11.30 a.m., heure normale de l'Est.

Voici le résumé du programme général à Rome des pèlerins canadiens de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada:

Mercredi, le 13 mai, 8 heures. - A la basilique souterraine Domitille. Communion générale pour la paix intérieure et la paix extérieure par l'obéissance aux consignes du Pape.

20 h. 45. - Réception internationale organisée par le comité de la France du travail dans l'Atrium du collège des Frères de la Doctrine Chrétienne, via San-Sebastiano.

Jendi, le 14 mai. Ascension, 7 heures. - Communion générale des pèlerins pour le Pape dans les Eglises les plus proches de leur logement.

9 heures. - Messe pontificale dans la basilique Saint-Jean de Latran, à laquelle participeront les pèlerins de 43 nations. Après la messe, les chefs du groupe iront déposer une couronne au monument de Léon XIII et au monument de l'ouvrier catholique, et inaugurer une plaque commémorative du pèlerinage.

16 heures. - Commémoration du 40ème anniversaire de l'encyclique *Recurm Novarum*, dans la cour du palais de la chancellerie apostolique. Séance polyglotte et discours des délégués spéciaux par groupe de nations.

Vendredi, 15 mai, 8 heures. - Basilique Saint-Pierre. Entrée solennelle du Souverain Pontife. Messe célébrée par Sa Sainteté.

16 heures. - Audience solennelle du Pape, dans la cour Saint-Damase. Défilé des pèlerins par nations et par associations, avec les insigne, drapeaux et bannières.

Samedi, le 16 mai. - 8 heures: Messe au Gesù célébrée par S.E. le Cardinal de Lyon à la mémoire de la Soeur Maurice, Supérieure de Sainte-Marthe, des religieuses qui se sont dévouées au service des pèlerins et des anciens pèlerins. Communion générale. Discours de M. le chanoine Gaillard, aumônier général du Pèlerinage, archevêque de la Primatiale de Saint-Jean à Lyon.

15 heures: Réunion au Colisée sous la présidence de S.E. le Cardinal Liénard. M. le Chanoine Bouchendomme, vicaire général de Lille, parlera sur l'Eglise et le Travail.

17 heures: Réception des chefs de groupe du Pèlerinage, par S. Exc. l'Ambassadeur de France près le Saint-Siège et la Vicomtesse de Fontenay au Palais Tavernara.

Dimanche, le 17 mai. - 8 heures: Messe à la Grotte de Lourdes dans les jardins du Vatican. Communion générale pour les malades des familles des pèlerins.

8 h. 45: Chapelle Sainte-Thérèse. 9 heures: Visite de la Cité Vaticane et de la Basilique.

15 heures: Visite du Forum et du Palatin, sous la conduite des séminaristes français.

18 heures: Basilique de Sainte-Marie Majeure, célébration du Centenaire du Concile d'Ephèse et Te Deum de clôture du pèlerinage.

Dieu sauve l'Espagne!

Les événements se précipitent en Espagne.

Les éléments les plus violents s'affirment de la façon la plus brutale. Il paraît bien difficile d'admettre que les actes qui viennent de se produire simultanément, sur des points fort éloignés du territoire, ne soient pas le résultat d'un plan combiné et soigneusement dressé.

Comme d'habitude aussi, les meneurs auront indirectement déchaîné des forces qui ne dépendaient point d'eux. A côté des hommes qui ont attaqué les institutions religieuses, parce que religieuses, doivent se trouver de simples voyous qui voient dans le chambardement une splendide occasion de piller et de détruire. Au moment où nous écrivons, il est encore impossible de se rendre compte de l'exacte étendue du désastre. Les dépêches semblent y ajouter d'heure en heure, en même temps qu'elles soulignent le caractère général et apparemment organisé des désordres.

Quelques détails font déjà saillir l'infamie absurde de ce qui se passe.

Ainsi, les émeutiers ont détruit les laboratoires d'une école industrielle montée par les Jésuites et qui étaient, marque le télégraphe, l'une des richesses de l'Espagne. Ils ont détruit une école pour jeunes filles, un orphelinat pour enfants pauvres...

Que sera demain? Le nouveau gouvernement réussira-t-il à enrayer cette vague effroyable, à rétablir l'ordre matériel?

S'il n'y réussit point, se produira-t-il une réaction extérieure et qui courbera les émeutiers sous le poids de la force?

S'il y réussit, cette lamentable explosion sera-t-elle pour les théoriciens sectaires qui constituent une fraction du nouveau personnel gouvernemental un salutaire avertissement?

L'Espagne est l'un des plus nobles pays du monde, l'un de ceux qui possèdent la plus riche et la plus glorieuse histoire.

Tous les coeurs bien nés, tous les esprits droits seront profondément remués par le terrible drame qui l'agit.

Et de toutes les âmes chrétiennes jaillira dans ces douloureuses circonstances le même cri de fraternelle pitié:

Dieu sauve l'Espagne

Et puisse la paix féconde bientôt régner dans ce magnifique et généreux pays....

Omer HEROUX

"Le Devoir"

Funérailles du Dr Tourigny

Ce matin avaient lieu à la cathédrale les funérailles de M. le Dr Olivier Tourigny, époux de Dame Christine Lasserre, décédé subitement dimanche matin à l'âge de 58 ans et 6 mois.

Le service funèbre fut chanté par le R.V. Père Lacoursière, des Pères Blancs d'Afrique, assisté de MM. les abbés Philippe Normand, et Antonio Beaudry.

Au trône, Son Excellence Mgr Cloutier accompagné de MM. les abbés Donat Fréchette et Donat Grimard.

Au choeur on remarquait aussi Mgr Louis Chartier, P.A.V.G., MM. les chanoines Louis Denoncourt et Alexandre Moreau, les RR. Pères Arthur Joyal, O.M.I., du Cap-de-la-Madeleine, et Ludolph, O.M.F., des Trois-Rivières, MM. les abbés Téléphore Giroux, Eugène Denoncourt, J.-E. Poisson, Elz. S. de Carufel, Irénée Trudel, Hormidas Trudel, Adolphe Lamy, Emile Gélinais, J.-O. Landry, J.-A. Lemire, Arthur Brunelle, Joseph Désilets, Arthur Baril, Joseph Bérard, Henri Garceau, Georges Panneton, Albert Tessier, Arthur Jacob, Emilien Girard, Chs-Edouard Bourgeois, Jules Gélinais, Joseph Duval, Albert de Grandmont, Ovide Levasseur, Marcel Desaulniers, Lionel Clément, Hermann Plante, Amédée Levasseur, Paul Gaudet, Paul Paquin, Geo.-Henri Grenier, Emile Légaré, des RR. Frères des Ecoles Chrétiennes.

La chorale paroissiale, dirigée par M. l'abbé J.-G. Turcotte,

Son Honneur le Maire approuve le projet de la vente de la "Rose Dollard" par les Scouts

Trois-Rivières, 12 mai 1931.

Révérend Père Vincent, o.f.m., Aumônier-général des Scouts Catholiques, Trois-Rivières.

Révérend Père,

Les Scouts Catholiques méritent le plus franc et le plus loyal encouragement.

Votre dévouement sans cesse en éveil à cette noble cause ne perd pas l'occasion de se manifester; vous organisez la vente de la "Rose Dollard" pour le 24 mai, je vous en félicite.

Je suis convaincu que notre population anxieuse elle-même d'exprimer sa confiance et son appui, envers cette jeunesse que vous aidez, à grandir dans le bien, fera pleinement son devoir en versant son obole avec galeté de coeur et d'esprit.

Succès à votre oeuvre, succès à votre organisation.

Veuillez me croire

Votre bien respectueux

G.-H. ROBICHON.

Appréciation française du Glossaire

M. A. Meillet, de Paris, donne une appréciation du "Glossaire du parler français au Canada". L'étude a paru dans une revue française.

Quand on pénètre au Canada, on est frappé de retrouver la France, avec ses usages, ses manières, et jusqu'aux attitudes et aux gestes familiers. Le français, avec ses intonations, avec ses allures populaires, y apparaît comme l'une des parties d'un ensemble où il est à sa place. On est d'autant plus surpris de trouver cet ensemble intact qu'il est entouré d'usages plus différents et que le domaine de langue française est encerclé et comme battu par la plus mondiale des langues, l'anglais, sous la forme la plus envahissante, l'anglais, d'Amérique. Il y a là cette volonté collective de durée qui, dans l'histoire des langues, est l'un des faits capitaux. Le livre que publie la Société du parler français de Québec n'apporte pas seulement un recueil de faits: c'est, en même temps, comme le trésor du félibrige de Mistral l'a été en des circonstances différentes, un acte.

Ce Glossaire n'apporte pas tous les mots français qui s'emploient au Canada: le français normal y est la langue littéraire et la langue de l'école; tout le dictionnaire français y aurait dû entrer. On n'y a mis que ce qui diffère du français normal. Comme des colons qui sont allés au Canada venaient de provinces françaises diverses, on retrouve au Canada le vocabulaire des provinces françaises de l'Ouest de la France, et, en partie, un vocabulaire et des manières de parler populaires. Le linguiste qui se servira de ce glossaire canadien aura deux regrets. L'un que la source des mots indiqués en soit que rarement indiquée (par exemple "bosse" relevé seulement sur la côte Nord); n'y a-t-il au Canada que si peu de différence suivant les localités et les parties du domaine français? l'autre que le niveau social des formes indiquées ne soit pas précisé.

chanta pieusement la messe des morts et quelques pièces de circonstance.

Dans la nef, un grand nombre de personnes, des représentants de nos communautés religieuses, du Séminaire, de l'Hôpital St-Joseph, etc.

Les porteurs étaient MM. les docteurs Henri Beaudoin, Maurice Caron, Willie Godin, Joseph Rousseau, J.-C. Gélinais, et C.-N. DeBlois.

Après la cérémonie funèbre l'inhumation eut lieu au cimetière St-Louis.

Les funérailles étaient sous la direction de M. Arthur Rousseau de la maison Rousseau et Lecien.

A. M.

celé: on y trouve côte à côte des mots provinciaux que sans doute emploient même les gens les plus cultivés et des mots ou des prononciations qui, en France, seraient purement populaires: en quelle mesure ces différences dans le niveau du parler se retrouvent-elles au Canada?

Les auteurs du recueil ont mis en évidence la fidélité avec laquelle les Canadiens-français ont maintenu le parler qu'ils avaient apporté, fidélité grâce à laquelle un Français originaire du centre de la France comme moi se trouve presque partout dans ce glossaire en pays de connaissance. Il y a un autre trait, plus original, qui frappe aujourd'hui le visiteur venu de France: c'est le recours à des dérivés français, et non à des emprunts ou à des mots latins. Ainsi le bateau qui sert à traverser une large étendue d'eau n'est pas nommé "ferry", comme aux Etats-Unis, mais "traversier"; ce sens figure dans le "Glossaire"; et les emplois de "char" pour "wagon" et pour "tramway" ne sont pas moins remarquables. Mais il y a d'autres cas frappants et qui ne sont pas mentionnés: ce que l'on appelle en France "occasions" dans les grands magasins est appelé "aubaines" dans les magasins de Montréal; et les compagnies de chemins de fer n'offrent pas de "cabines" de wagons-lits (de chars dortoirs) mais des "Chambrettes"; or, ni "aubaines" ni "chambrettes" ne figurent au glossaire. L'un et l'autre mots sont du français normal, mais pas avec ces emplois. Or, il y a là quelque chose de frappant parce que le français du Canada y apparaît plus exclusivement français que le français de France.

Ce que l'on cherchera dans le Glossaire, ce sont les particularités du Canada: les indications sur les parallèles français ne sont que partielles, et les lecteurs de bas-bas ne devront jamais oublier que les parallèles sont souvent bien plus répandus qu'il n'est dit. Ainsi "qu'importe" pour "commenter" est une prononciation populaire, courante en France; les auteurs la signalent seulement pour la Bretagne, sans doute parce que le hasard d'une lecture leur a fourni pour cette province une information; mais il n'y a là rien de spécial à la Bretagne; de même, la prononciation "se-coupe" de "soucoupe", pour laquelle rien n'est indiqué, mais bien connue dans le centre de la France.

Entre autres choses curieuses, on notera dans le Glossaire des cas où un emprunt à un mot anglais d'origine française a rejoint un ancien terme français conservé, sous "bargain", les auteurs ne signalent que le mot vieux français; les lecteurs canadiens pensent naturellement tous au mot anglais; mais il aurait été bon de signaler la rencontre qui est piquante.

En somme, livre précieux et qui doit être signalé à quiconque étudie le vocabulaire français. L'exécution typographique est de plus, excellente.

COURRIERS DE NOS CORRESPONDANTS DE LA REGION

ST-PROSPER

Naissances

M. et Mme Clément Massicotte, née Monique Frigon, sont les heureux parents d'un fils baptisé Joseph-Léon-Gérard...

Décès

M. et Mme Charles Cossette, née Marie-Jeanne Gagnon, ont en ces jours derniers à déplorer la perte de leur petite Yvette...

Autre décès

C'est avec regret que nous annonçons la mort soudaine de la petite Marie-Claire-Jeanne Cossette...

Miles Mad. Jacob, Rose Gauthier, Gab. Frigon, Reb. et Ros. Lefebvre, Gratia et Mad. Gravel, Sarah Houde, Jeannette Cossette, Alice Trudel, Gen. Massicotte, Auréa Gagnon, Isabelle Frigon, Yvette, Pauline Patry, Jul. Bacon, Claire et Bernadette Gagnon, Mmes Richard Robichaud, Alfred H. Cloutier, Oksine Cossette, Miles Gab. Godon, Pauline Houde, M. Berthe Ferron, Thérèse Houde, Ang. et Germaine Massicotte, A. Cossette, Evéme et El. Gagnon, Mmes Oscar Ferron, Julien Gagnon, Miles Annette Gagnon, Monique Massicotte, C. Fraser, Mlle Houde, Gils. Rompré, M.-A. Gravel, Gertr. Cloutier, Alice Rompré, Isabelle Cossette, MM. et Mmes Théode Jacob, Flavien et Alfred Gravel, Phil. Massicotte, M. Phil. Houde, Aug. Morin, J.-B. Morin, Marcellin Baril, Eug. Gravel, Joseph Désaulniers, Tésés, Godou, Primat Frénette, Art. Pronovost, Phil. Fraser, Maur. Desaulniers, Bernard Gagnon, J.-A. Gravel, Clé. Désaulniers, Ant. Poisson, Albert Sayer de Grand-Mère, Jos.-D. Cloutier, Benoît-A. Cloutier, Joseph Houde, Oksine Cloutier, Jos. St-Arnaud, Joseph Fraser, Miles Erna Bacon, M. Louise Ebacher, Monique Cloutier, Cécile Ferron et une foule d'autres.

Bouquets spirituels: M. et Mme Prime Cloutier, M. Philippe Cloutier, MM. et Mmes Geo.-D. Cloutier, Zotique Cadotte.

Sympathies: MM. et Mmes Adélar Gravel, Anthime Cossette, Léo, Barbeau, Lucien Gagnon, W.-X. Frigon, Lucien Bacon, Eug. Gravel, Marie-Laure Gravel, Véronique Fiset, MM. et Mmes Ulric St-Arnaud, Cap-de-la-Madeleine, M. J.-A. Théoret, Berthiville.

A la famille éplorée nous réitérons nos sincères sympathies.

LOUISEVILLE (De notre Correspondant)

Sépulture

M. et Mme Louis Cloutier, née Alexina Massé ont eu la douleur de perdre leur jeune enfant Marie-Antoinette, âgée de cinq ans. La sépulture a eu lieu jeudi le 30 avril à 4 hres p.m., au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis. Les porteurs étaient MM. Isidore et André Béland, Joachim et Raymond Cloutier, M. l'abbé Lucien Faquin, vicaire, fit la sépulture. Suivaient le cortège: son père Louis Cloutier, ses sœurs Marguerite, Lucille, Annette, ses frères Alphonse, Albert, Lucien et Alexandre, sa grand-maman Mme Jos. Masse, M. Lionel Masse, M. et Mme Joseph Cloutier, Mlle Bernadette, Jeanne, Corinne, Alice et Elizabeth Cloutier, M. Gustave Béland, M. Charles Désaulniers, Mlle Emilia Désaulniers, Mme Demontigny, Mlle Emilia Demontigny, Mmes J. Vallières, Charles-E. Ricard, Mlles Lucille et Gisèle Ricard, Gertrude et Thérèse Caron, Rose Masse, MM. et Mmes Alphonse Chevalier, Joseph Ricard, Mme Joseph Desaulniers, Montréal, Mlles Rose Veillette, Savoie et Gertrude Trépanier, institutrices avec leurs élèves. Nos sympathies à la famille Cloutier.

Baptême

M. et Mme Antonio Milette (née Bernadette St-Pierre) font part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille baptisée sous les prénoms de Marie-Antoinette-Jeanette. Parrain M. Alcide Michaud, marraine Annette St-Pierre.

Notes diverses

Vendredi le 1er mai nous avons eu comme d'habitude la messe du premier vendredi du mois, et le soir à l'Heure Sainte se fit l'ouverture des exercices du mois de Marie qui se continueront pendant tout le mois à 7.15 hres du soir. Les fidèles se font un devoir d'assister nombreux à ces saints exercices, venant implorer secours et protection auprès de notre bonne Mère du Ciel qui comme toujours ne se laissera pas vaincre en générosité.

Quarante-Heures

Dimanche dernier avait lieu au Pensionnat des Révds SS. de l'Assomption les exercices solennels des Quarante-Heures. L'Hôte divin du Tabernacle a vu avec bonheur s'approcher dignement de Lui cette phalange de jeunes filles à l'air recueilli, venir recevoir dans leurs cœurs Celui qui vivifie, console et donne la force de vaincre tous les obstacles de la vie. Le programme de chant et de musique fut exécuté avec une harmonie parfaite.

Va et vient

M. et Mme Jean-Marie Bureau avocat des Trois-Rivières, de retour de leur voyage de noces firent un stage d'une journée chez MM. J.-A. Ferron, N.P. et J.-E. Ferron, avocat, frères de Mme Bureau. M. l'abbé Donat Picotte, de Ste-Jeanne-d'Arc, en visite au presbytère et chez son frère M. Ed. Picotte. M. et Mme Arthur Rousseau, des Trois-Rivières, de passage chez M. F.-X. Therrien. Mme Yve Stuyvaert, de Shawinigan Falls, et sa famille chez sa sœur Mme J. T. Béland. M. Robert Paquin, des Trois-Rivières, chez son père, M. François Paquin. Mme Ovide Bastien, de Montréal, M. et Mme Gaspard Lafrenière, de Maskinongé, et leurs petits enfants Jeannette et Gaston Dupuis, de passage chez M. Adolphe Bussières. M. et Mme Emile Normand, des Trois-Rivières, chez M. Armand Lupien. Mme J. W. Gagnon est partie pour quelques jours à Montréal. Mme Emile Pronovost, de Montréal, chez son père, M. Isaac Giguère. M. et Mme J. A. Blanchard, St-Lambert, chez M. le Sénateur J.-H. Legris. M. et Mme Edmond Paul M. et Mme Charles E. Deschamps en voyage d'affaires à Montréal.

de Montréal, où elle a suivi un traitement d'une quinzaine de jours. M. Narcisse Gervais, en voyage d'affaires aux 3-Rivières ces jours derniers. MM. J.-E. Jacob, J. Brouillette, Jean, Léon-Paul et Jeannine Jacob, de St-Narcisse, chez M. Jules Jacob dimanche dernier. M. et Mme Prosper Jacob et leurs enfants, de Proulxville, également chez M. Jules Jacob, dimanche. M. et Mme Félix Buis, de Proulxville, et leur bébé chez M. Narcisse Gervais dernièrement. M. Joseph Jacob, en promenade au Cap-de-la-Madeleine, la semaine dernière. M. et Mme Félix Allaire, des Trois-Rivières, chez M. Tancrède Thiffault, dimanche. MM. Maurice Lafrance et André Crête, de Proulxville, chez M. L. Magpy dimanche dernier.

GENTILLY (De notre Correspondant)

Naissances

M. et Mme Charles Carignan, sont les heureux parents d'un fils baptisé sous les noms de Joseph-Louis Laval, Parrain et marraine M. et Mme J.-E. Verville, oncle et tante de l'enfant. Marie-Paule, Denise, enfant de M. et Mme Hervé Beaudette, Parrain et marraine M. et Mme Ernest Lauzer, grands-parents de l'enfant. Les demoiselles: Enfants de Marie de la paroisse et les élèves du couvent font les frais du chant. En visite au couvent. Les RR. SS. Ste-Emma et Saint-Thomas-d'Aquin, des Soeurs de l'Assomption de Nicolet, cette dernière est venue présider la première réunion de l'Amicale de Gentilly. Plusieurs anciennes élèves étaient présentes.

HEROUXVILLE

Le Rév. Frère Ludovic, franciscain des 3-Rivières, passe quelque temps chez M. Narcisse Gervais et chez d'autres parents. Mme Jules Jacob accompagnée de Mlle M.-Claire Jacob, de retour de l'Hôtel-Dieu.

AVIS

SUCCESSION DE FEU FORTUNAT CHAREST, St-Stanislas (Co. Champlain)

AVIS PUBLIC est présentement donné que Dame Marie-Louise Tessier, résidant en la paroisse de St-Stanislas, dans le comté de Champlain, veuve de monsieur Fortunat Charest, en son vivant, journalier, de St-Stanislas, dûment autorisée à cette fin, en vertu d'une sentence rendue par la COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES, le deux mai mil neuf cent trente-et-un, a accepté sous bénéfice d'inventaire, la succession du dit feu Fortunat Charest. Pour toutes informations s'adresser au Notaire soussigné, St-Stanislas, le septième jour du mois de mai, mil neuf cent trente-et-un. Joachim Mongrain, Notaire.

THE HOWE LUMBER COMPANY, LIMITED

Marchands de Bois de Construction. CONSTRUISEZ-VOUS? Si oui, vous auriez sans doute besoin de quelques-unes des lignes suivantes:

Nous avons des quantités considérables de toutes sortes de bois et pouvons remplir vos commandes bien rapidement. Outre les bois de construction, nous sommes les distributeurs de la fameuse planche Ten-Test et avons un assortiment complet de Toitures Barrett.

toutes commandes reçoivent la même attention soignée. Prix soumis sans frais ou obligation. TROIS-RIVIÈRES Tel. 1367 SHAWINIGAN FALLS Tel. 593.

STE - GERTRUDE

Naissances

M. et Mme Eloi Leblanc, un garçon baptisé Wilfrid. Parrain et marraine M. et Mme Armand Leblanc. M. et Mme Alphonse St-Louis, un garçon baptisé Bruno. Parrain et marraine M. et Mme Amédée Faucher de St-Sylvestre. M. et Mme Armand Leblanc, une fille baptisée Lucille. Parrain et marraine M. et Mme Gaspard More, de St-Sylvestre. Mariage. M. Paul Comeau, cultivateur de cette ville, a épousé le 28 avril Mlle Régina Poulette aussi de cette paroisse. La bénédiction nuptiale fut donnée aux nouveaux époux par l'abbé Philippe Poulette, frère de la mariée. M. et Mme Félix Allaire, des Trois-Rivières, chez M. Tancrède Thiffault, dimanche. MM. Maurice Lafrance et André Crête, de Proulxville, chez M. L. Magpy dimanche dernier.

Charbonnerie St-Laurent Ltée. Véritable Anthracite Écossais. American - Coke, - Bitumineux, - Egg - Stove, Chestnut, - Buckwheat - Huile à chauffage BOIS. Bureau & Entrepôt: 101, rue du Fleuve. Succursale rue Milot (Ancienne glacière N.-Dame). Tél. 437 Boîte Postale 150.

Des dents Naturelles. C'est le témoignage que vous rendront vos amis en voyant vos nouvelles dents. Satisfaction garantie. - Extraction sans douleur par le procédé nouveau de l'AGAÏNE. Dr Auguste Massicotte CHIRURGIEN-DENTISTE No 1, rue Des Forges, Les Trois-Rivières. Téléphone: Bureau 919 Résidence: 606.

Dr Ls-Georges Godin SPECIALISTE MALADIES des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge 8a RUE HART, LES TROIS-RIVIÈRES. Téléphone Bureau: 569 Résidence: 126.

Dr Edmond Buisson Chirurgen-Dentiste 20, RUE DES FORGES Spécialité: Extraction sans douleur, avec la fameuse méthode du Dr Fournier. Ouvrage en or et en porcelaine. Téléphone Bureau: 569 Résidence: 126.

LE BIEN PUBLIC est édité par la Cie Le Bien Public, Ltée, dont Mgr Dionis Gélinas est le gérant, et imprimé par l'Imprimerie St-Joseph, au No 50 rue Bonaventure, Les Trois Rivières.

Retraite Fermée

Jeunes filles, du 21 au 25 mai. Dames - Du 2 au 6 juin. Jeunes filles - Du 25 au 29 juin.

Ouverture: 7 heures p.m. Clôture: 8. 30 hres a.m. Prière de s'inscrire à l'avance.

Convent de Marie Réparatrice 119, rue St-Charles, Les Trois-Rivières.

Les soumissions qui ne seront pas faites sur les formules fournies par le ministère, conformément aux conditions et devis ministériels, ne seront pas étudiées. Le ministère se réserve le droit d'exiger de l'adjudicataire un dépôt ne dépassant pas 10 pour 100 du montant de la soumission, afin d'assurer la bonne exécution du contrat. Par ordre, N. DESJARDINS, Secrétaire, Ministère des Travaux publics, Ottawa, le 6 mai 1931.

Laporte de 'Devant

Image of a mechanical device. Sera toujours chez le propriétaire soigneux l'objet d'une attention spéciale. C'est la meilleure annonce. Demandez les accessoires de Cyrille LABELLE & Cie 10, - Rue Des Forges - 10 Les Trois-Rivières.

SOUMISSIONS POUR DRAGAGE

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant en suscription les mots: "Soumission pour dragage, rivière Nicolet, P.Q." seront reçues jusqu'à midi (heure avancée) le mardi 19 mai 1931. On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le Ministère et conformément aux conditions mentionnées dans les dites formules. On peut se procurer les devis et formules de soumissions combinés en s'adressant au soussigné, ainsi qu'au bureau de l'ingénieur de district, édifice du bureau de poste, Trois-Rivières, P.Q. Les soumissions devront comprendre, le remorquage de la drague et ses accessoires, aller et retour. Les dragues et autre outillage qu'on se propose d'employer pour ces travaux devront avoir été dûment enregistrés au Canada le ou avant le trente et unième jour de décembre 1929, ou avoir été construits et enregistrés au Canada depuis ladite date. Un chèque égal à 5 pour 100 du prix du contrat, fait à l'ordre du Ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission dans nul cas le chèque ne devra être moins de cinq cents dollars. On acceptera aussi comme garantie des bons du Dominion du Canada, ou des bons de la Compagnie du chemin de fer Canadien-National, ou des bons et un chèque, si c'est nécessaire, pour compléter le montant. Par ordre, N. DESJARDINS, Secrétaire, Ministère des Travaux publics, Ottawa, le 6 mai 1931.

L'ALASKA et en route... BANFF LAC LOUISE avec la 7ième Excursion Transcontinentale de l'Université de Montréal

L'excursion de vacances idéal. Vous traverserez dans un luxueux convoi le Nord canadien et les vastes Prairies de l'Ouest - puis les magnifiques Montagnes Rocheuses jusqu'à Vancouver. Un bateau paquebot vous conduira ensuite en Alaska ou au mystérieux " pays du soleil de minuit " avec ses glaciers étonnants, ses forêts pittoresques, ses lacs étranges. Confort parfait et compagnons agréables. Visitez de Banff, Lac Louise, Lac Kanas et la Vallée "Fairy" dans les Rocheuses. \$125 tous frais compris. 23 jours. Départ de Montréal le 8 juillet. Renseignements complets, imprimés descriptifs, etc., sur demande au directeur du voyage, M. Augustin Frigon, directeur de l'École Polytechnique, 1450 rue St-Denis à l'Université de Montréal, 1285 rue St-Jacques, Montréal, ou aux agents de Pacific Canadian CONVOLBATEUX HÔTELS du PACIFIQUE CANADIEN 3557

Placements Recommandés:

Table with columns: % Rend., Eché, Prix Rend. Rows include: Séminaire Trois-Rivières, Syndicats St-Jean de Brébeuf, Ville Chicoutimi, Hôtel-Dieu de Chicoutimi, Diocèse Prince Albert, Diocèse de Hearst, Hôpital St-Luc, RR. SS. Ste-Catherine (Berlin), Municipalité Rivière du Moulin, Chicoutimi, Ville de Riverside.

La Corporation de Prêts de Québec

Banquiers en Obligations. Représentant spécial pour Trois-Rivières et District L. LETOURNEAU Agents Auguste Desmarais (Louisville, Tél.: 171) Raoul Bellemare (St-Barnabé, Tél.: 1

est le phare qui guide l'acheteur averti. Eteignez cette lumière et le magasin le plus achalandé sera bientôt fermé

LE BIEN PUBLIC

Le vrai journal des Familles
Lecture saine et instructive
Chiffres de circulation fournis sur demande.

Les entraves au commerce

En note parue dans la chronique municipale de la ville de Shawinigan ramènera forcément l'attention publique sur les prérogatives du commerce. Le commerce a certainement des prérogatives; mais ce qu'il ne faut jamais perdre de vue c'est que ces prérogatives ne sont pas uniquement dans l'intérêt de la classe des commerçants, mais aussi, et peut-être plus encore, dans l'intérêt du public consommateur. C'est ce qui explique que le commerce relève de l'administration centrale, du parlement fédéral qui assume la responsabilité de pourvoir aux besoins, non d'une classe seulement, d'une province, mais des habitants de tout le pays.

Les marchands de Shawinigan se demandent, si, en vertu d'un récent amendement à la loi des cités et villes par la Législature, leur municipalité ne devient pas en droit d'imposer une taxe jusqu'à un maximum de \$200, à tout marchand faisant affaires à Shawinigan, et y ayant ou non un établissement de commerce, mais qui n'y réside pas. Le conseil de cette localité n'a pas voulu prendre décision tout de suite, mais a référé la question à ses aviseurs légaux. En plus de cela, le secrétaire trésorier devra demander à ce sujet l'opinion des Municipalités de la Province, lors de leur prochaine convention.

Comme on le voit, la question semble, et avec raison, être de nature à provoquer mûre considération. Il serait en effet plus qu'imprudent d'agir à la légère en pareil cas.

C'est que de fait, la question est complexe. Le dernier amendement qui devient l'article 527a de la loi des cités et villes, donne aux conseils des cités et villes le pouvoir d'imposer une licence de pas plus de deux cents piastres à tous marchands faisant affaires dans la municipalité et n'y résidant pas... mais occupant temporairement un local. Disons tout de suite que cette dernière condition semble indiquer que, même par l'amendement, le conseil n'est justifiable d'imposer cette surtaxe de deux cents piastres que lorsque le marchand, ne résidant pas dans la cité, y occupe temporairement un local temporaire. Donc, la terminologie de l'article de la loi amendée, provoque déjà une interprétation qui prête à discussion.

Nous admettons que le droit de la municipalité à l'imposition d'une taxe est indiscutable mais pour les résidents de cette cité, ou ceux qui n'y résident pas, y ont quand même une place d'affaires, ou occupent temporairement un local pour la transaction de leurs affaires. Autrement, le droit à l'imposition de cette taxe apparaît fort discutable. Car précisément la question se complique tout de suite des prérogatives dues au commerce en général, comme aux consommateurs qui peuvent souffrir des restrictions apportées au libre exercice du commerce.

Il va de soi que ceux qui résident dans la cité, ou qui y ont simplement une place d'affaires, un entrepôt, une usine, ou occupent même temporairement un local quelconque pour les besoins de leurs affaires, contractent en quelque sorte une dette vis-à-vis la cité. De fait, celle-ci assume l'obligation de protéger leur propriété contre l'incendie, contre le vol, les dilapidations et pour arriver à cette fin est obligée d'organiser un service de protection nécessairement dispendieux. A la vérité tout le fonctionnement des services municipaux a surtout en vue la protection des résidents et de leurs propriétés, comme des biens de ceux qui, tout en vivant à l'étranger, en ont délibérément confié la garde à la cité. Tout cela nécessite des dépenses auxquelles la ville doit pourvoir, et justifie la taxe municipale.

Mais peut-on dire que, dans le but d'obliger les commerçants de l'étranger à venir résider dans la cité, et les forcer en conséquence de porter pour une part le fardeau de la taxe, la cité est libre, sur leur refus, de leur fermer en quelque sorte la porte de la ville en leur imposant une surtaxe qui n'est autre chose qu'une pénalité. Cette prétention nous paraît plus que discutable. Et même, lorsque la Législature, par un amendement, semble inviter les villes à ostraciser en quelque sorte les commerçants de l'étranger, nous nous demandons si ce droit abusif consenti par la province, ne viendrait pas en conflit avec le pouvoir fédéral qui a, lui, la tâche de protéger la liberté du commerce dans l'intérêt des consommateurs.

A la vérité nous ne connaissons pas de disposition du statut fédéral qui traite directement du cas qui nous occupe. Nous savons toutefois que le Statut Révisé du Canada, chapitre 36, assimile à un crime le fait de restreindre le commerce; le fait de limiter indûment les facilités de transport, de fabrication, d'approvisionnement de tout article ou denrée; le fait d'empêcher, de limiter ou de diminuer indûment la fabrication ou la production de tels articles et denrées; le fait de diminuer indûment la concurrence dans la production, la fabrication, l'achat, le troc, la vente, le transport; le fait de manipuler les tarifs d'assurance de telle sorte qu'ils affectent la juste liberté du commerce. Toutes ces manoeuvres sont formellement condamnées par notre loi criminelle, et punies par de très fortes amendes.

Apparemment, le but de ces rigueurs de la loi n'est pas seulement de protéger les commerçants entre eux, mais surtout de protéger les droits du consommateur. Le consommateur a raison de s'en rapporter à l'autorité pour que l'approvisionnement légitime des choses dont il a besoin pour sa vie, son confort, etc., ne soit pas compromis par l'appréhension au gain de quelque coterie guidée par le seul but d'exploitation. On comprend que faire une pression auprès des chemins de fer pour changer l'heure des trains de telle façon que le commerce de telle ville en bénéficie au détriment de telle autre, devient une infraction au libre exercice du commerce. Il nous semble que, de même, lorsque les marchands d'une cité s'entendent pour forcer la municipalité à imposer une sorte de pénalité sur la simple livraison des marchandises venues de l'étranger, les prérogatives du commerce sont directement affectées.

Si nous nous plaçons au point de vue de l'intérêt du consommateur, nous devons convenir que le but à atteindre, pour lui, est d'avoir les meilleurs marchandises, en quantité suffisante et à bon compte. Il peut trouver satisfaction sous ce rapport, des marchands de sa propre ville; ceux-ci ont tout intérêt à satisfaire amplement les besoins de leurs concitoyens. Mais d'autre part, nous ne voyons pas de quel droit la cité peut à sa guise imposer à un commerçant de l'étranger une taxe de cinquante ou de deux cents piastres, par le seul fait que ce commerçant ne réside pas dans la cité, mais y envoie ses marchandises. Ceci devient en effet une entrave au commerce qui ne doit pas être permise par la loi. En réalité on décourage le commerce extérieur de faire bénéficier le consommateur dans la cité de produits que ce consommateur a le droit de désirer avoir, et de pouvoir commodément se procurer.

Au fond l'idée de ces taxes prohibitives provient de gens directement intéressés, et intéressés plus au succès de leurs propres affaires qu'au bien-être de leurs concitoyens. Le stimulant du commerce, son arme à la fois offensive et défensive, demeure la libre concurrence. Un producteur, un commerçant, est toujours à même de lutter avec un concurrent en produisant du meilleur. Et le consommateur doit rester libre de bénéficier de cette joute loyalement conduite entre ceux qui veulent le mieux servir. Mais fermer la porte d'une ville, et de quelque façon que ce soit, par surtaxe, ou autre tracasserie, à ceux dont la résidence, le centre de leur commerce est ailleurs que dans la cité même, n'est pas loin de devenir une injustice pour le consommateur même.

Et si l'on prend le commerce, de façon générale, on voit assez la conséquence que peut avoir sur lui l'imposition d'une taxe prohibitive sur le seul prétexte de non résidence. Prenons un commerçant d'une ville ou paroisse voisine de la nôtre, par exemple. Les consommateurs désirent avoir sa marchandise pour une raison quelconque. Or, cette marchandise devient pour eux hors de portée par le fait de la surtaxe de non résidence à ce commerçant voisin. Ce commerçant doit, d'ailleurs, payer une taxe dans la localité qu'il habite, en plus une taxe au gouvernement souvent; si en plus de cela, la ville de Trois-Rivières, Shawinigan, Grand-Mère, telle autre ville et telles autres paroisses imaginent à leur tour de prélever de lui autant de droit d'entrée sur chaque marchandise qu'il livre à l'étranger, on comprend qu'il n'y a pas de fortune capable de résister à ces multiples exigences. C'est

La jeune fille d'aujourd'hui

(suite de la page 1)

ce second levier nous a donné de belles surprises.

De tout petits enfants fiers du crédit que très sagement on leur avait fait, et d'une responsabilité d'ailleurs très limitée qu'on leur avait confiée, se sont montrés dignes de cette confiance et de cette estime. Oui, de très bonne heure, ayons le souci de préparer l'homme dans l'enfant, et dans nos jeunes filles l'épouse et la mère de demain. Ce fut en tout temps la tâche du père et de la mère. Elle s'impose aujourd'hui plus que jamais. Et ici encore l'Eglise vous offre, pour bien la remplir, des secours irremplaçables. La confession, la communion, la prière, la vie chrétienne avec toutes ses richesses, aideront puissamment vos enfants dans cette ascension.

Le sens social

40 Nos maîtresses ont vivement insisté sur l'obligation de développer toujours davantage dans l'âme de nos jeunes filles le "sens social".

Entendons par ce mot la tendance à se préoccuper un peu des grands problèmes qui agitent à cette heure le monde, la tendance à aimer et à favoriser tout ce qui peut améliorer le sort de ceux qui travaillent et de ceux qui souffrent la tendance, en un mot, à étudier et à réaliser, dans la mesure où chacun de nous le peut, ce que l'Eglise appelle la "question sociale".

On a remarqué qu'en élargissant ainsi les horizons, en donnant à nos enfants des vues sur les conditions de vie qui leur seront faites, et surtout sur les services qu'elles pourront rendre et les bienfaits qu'elles pourront semer, on les arrache ainsi plus efficacement à l'égoïsme, aux goûts futiles, à la mesquinerie; leur intelligence se développe plus activement, leur cœur s'ouvre à la plus grande charité, et surtout elles se préparent ainsi à être plus tard au foyer les conseillères et même les guides, plus écoutées parce que plus éclairées, et de leurs époux et de leurs fils.

L'enrôler dans l'apostolat catholique

50 Enfin, j'ose dire ce mot, on a vraiment "célébré l'apostolat" de la jeune fille. A plusieurs reprises les congressistes sont revenus sur ce point important.

Vous savez, nos très chers frères, les instances avec lesquelles le Saint-Père recommande au monde entier, et tout d'abord à la France, l'Action catholique, et par ce mot il entend la collaboration du laïc à l'apostolat de la hiérarchie. L'apostolat par la jeune fille est donc une des formes de cette action catholique si chère au Pape.

La jeune fille peut être apôtre dans son propre foyer, auprès de ses compagnes, dans tous les milieux où prudemment elle pénètre. A la lumière des faits, nous devons convenir que cet apostolat est parmi les plus féconds. Catholiste auprès des enfants, visitant des pauvres, infirmes, au besoin, directrice de patronage, maîtresse dans nos écoles, sous mille autres formes encore, elle déploie un zèle auquel nul ne peut résister.

Mais, et nous voulons souligner cet aspect, elle est elle-même la première bénéficiaire de son apostolat.

Ce don de soi aux plus belles oeuvres de charité, cette initiation dès la première heure à la responsabilité, à la direction, aux travaux qui seront plus tard la condition normale de sa vie, ce bonheur élevé qu'elle ressent en constatant qu'elle sème autour d'elle un peu de lumière et de bonheur, tout cela l'ennoblit, la purifie et la prépare si efficacement à sa destination!

Il n'est pas jusqu'à sa vie chrétienne qui ne trouve dans cet apostolat son meilleur aliment. La jeune apôtre constate, elle vit dans toute la clarté de l'évidence ce que peuvent la doctrine et les secours spirituels de l'Eglise dans les âmes auxquelles elle les donne. Et pour mieux assurer cette fécondité, elle étudie, elle prie, elle

tout de suite la mort de son commerce pour cet homme. Et c'est rapidement la mort de tout commerce pour peu que chaque endroit devienne libre d'imposer à sa fantaisie une taxe de non résidence. Celui qui serait le premier à souffrir de cela, serait le consommateur. Et le consommateur, donc nous tous, ne devrait pas se désintéresser d'une question qui le concerne si directement, et qui est une menace que lui-même est en mesure de repousser.

"vit" elle-même ce qu'elle va déposer dans les âmes, elle se perfectionne sans cesse pour être toujours un plus utile instrument du bon Dieu.

Telles sont, Nos très chers Frères, les considérations qui ont été mises au cours de notre dernier Congrès diocésain. Ensemble, vous le voyez, elles constituent un vrai programme de formation. A la fois élevées et pratiques, elles auront sur la formation et sur l'avenir de notre jeunesse féminine une très utile influence, si chacun de vous, s'inspirant de leur esprit, s'efforce de les réaliser.

Nous reviendrons sur cet important sujet dans les conseils que nous devons à nos écoles, à nos patronages, à toutes nos œuvres.

Mais à vous tous, Nos très chers Frères, nous disons en terminant: aidez-nous de votre sympathie, de vos prières, de tous vos concours, dans une tâche qui intéresse à un si haut point la gloire de Dieu, le bonheur de vos foyers, celui de vos enfants et le bien de notre chère patrie!

Je vous renouvelle, Nos très chers Frères, l'assurance de mon plus affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

Jean, card. Verdier,
Archevêque de Paris.

Avis tres important

La Crèche S.-Vincent de Paul publie dans les journaux de Québec l'avis suivant qui fait sensation. Nous le reproduisons pour l'information de nos lecteurs:

"La Crèche, encombrée, ne reçoit plus d'enfants abandonnés."

"Pour pouvoir désormais y placer un enfant, on devra faire une demande de bonne foi, par écrit, apostillée par un médecin, et attendre son tour."

"Les places seront accordées dans l'ordre d'arrivée des demandes, au fur et à mesure des adoptions ou des décès."

"Pour prévenir les méfaits, un détective surveillera jour et nuit les abords de la Crèche."

"Le Code Criminel déclare passible de trois ans d'emprisonnement quiconque a abandonné ou délaissé illégalement un enfant âgé de moins de deux ans, mettant sa vie en danger ou compromettant irrémédiablement sa santé."

SAINT-TITE

AUX ANCIENNES ELEVES DU COUVENT DE SAINT-TITE, COMTE DE CHAMPLAIN.

A une récente convocation, les anciennes élèves de la Providence de Saint-Tite ont jeté les bases d'une Amicale sous le vocable de l'Auguste patronne de la Maison: Sainte-Marie du Rosaire. Dans un but de groupement aussi complet que possible, toutes les anciennes élèves sont fraternellement invitées à envoyer leur nom et leur adresse à la supérieure du Couvent.

Une réunion générale aura lieu le 3 juin.

Si les affaires en général sont dans le marasme, elles sont, par contre florissantes pour l'industrie du radio, s'il faut en juger par l'excellent rapport annuel de la DeForest Crosley Radio Co. Ce rapport fait voir une augmentation considérable dans les profits et le fonds de roulement de la compagnie.

-o-o-

Une dépêche de Paris nous apprend que Aristide Briand, promoteur du plan de fédération économique européenne, a obtenu le consentement du gouvernement pour entamer des négociations avec les autres pays industriels de l'Europe en vue de faciliter l'établissement du blé sur le marché européen.

Les questions du recensement

Voici les questions que les énumérateurs du recensement de manèreront à chaque personne pendant la première semaine de juin.

1. Votre nom et votre domicile?
2. Etes-vous propriétaire ou locataire?
3. Si propriétaire, valeur de votre maison? Si locataire, loyer mensuel?
4. Nombre de chambres dans votre logement? La maison est-elle en pierre, brique ou bois?
5. Avez-vous un jeu de radio?
6. Votre parenté avec le reste de la famille (Chef de famille, épouse, fils, fille, oncle, etc.)
7. Votre sexe?
8. Etes-vous célibataire, marié, veuf ou divorcé?
9. Votre âge au dernier anniversaire?
10. Lieu de naissance?
11. Lieu de naissance de votre père?
12. Lieu de naissance de votre mère?
13. Pour les nés à l'étranger: Année de votre immigration au Canada?
14. Pour les nés à l'étranger: Année de votre naturalisation?
15. Quelle est votre nationalité?
16. Quelle est votre race d'origine, de quel pays d'outre-mer venaient originellement vos ancêtres?
17. Parlez-vous anglais? ou français?
18. Pour les nés à l'étranger: Votre langue maternelle?
19. Quelle est la religion ou la confession religieuse à laquelle vous appartenez ou adhérez?
20. Savez-vous lire et écrire?
21. Pour personnes d'âge scolaire: Combien de mois à l'école depuis le mois de septembre 1930?
22. Si vous travaillez pour une rémunération, quelle est votre occupation?
23. Dans quelle industrie travaillez-vous?
24. Etes-vous employeur ou employé, ou travaillez-vous à votre propre compte?

Si vous êtes un employé, il vous sera aussi demandé: Ecrivez-vous au travail le lundi, 1er juin 1931? Si votre réponse est "non" il vous sera demandé si la raison pour laquelle vous n'êtes pas au travail est due-

- (a) Au manque d'ouvrage
- (b) A la maladie
- (c) A un accident
- (d) A ce que vous prenez des vacances
- (e) A une grève ou un lock-out
- (f) A la fermeture de l'usine ou du chantier
- (g) A d'autres causes.

Il vous sera aussi demandé si pour une cause ou une autre vous avez chômé un certain temps au cours des derniers douze mois? Si "oui", il vous sera demandé: Combien de semaines en tout avez-vous chômé, et combien de semaines pour chacune des causes suivantes-

- (a) Manque d'ouvrage.
- (b) Maladie
- (c) Accident
- (d) Grève ou lock-out
- (e) Arrêt temporaire des travaux
- (f) Toute autre raison.

BENEDICTION DES AUTOS

De Trois-Rivières et au District

DIMANCHE 17 MAI

A 2.30 HEURES P. M.

AU SANCTUAIRE DU CAP

Départ à 1.30 hre en face du Monument du Sacré-Coeur

Le sermon de circonstance sera donné par le R. Père Castonguay, O.M.I. - Des hauts-parleurs seront installés spécialement pour la circonstance

Cette cérémonie annuelle est organisée par le Cercle Catholique des Voyageurs de Commerce des Trois-Rivières

NORGE

Le nouveau réfrigérateur électrique

Ouverture d'un nouveau département, celui de la réfrigération, avec la marque Norge, le plus économique et le plus parfait de tous les réfrigérateurs.

Modele 51

comptant installé

\$230.

Capacité: 5.12 pieds cubes

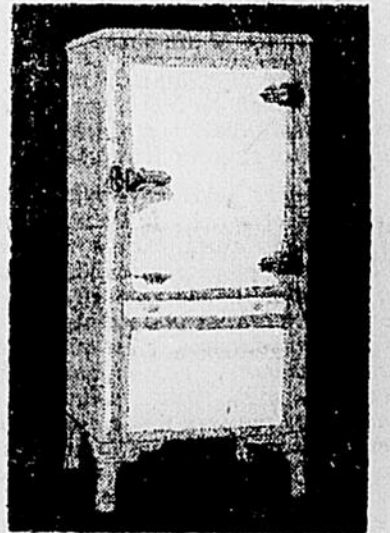
Tablettes: 8 pds de surface

3 plateaux de 18 cubes

Termes faciles

\$10 comptant, puis \$8 par mois

Autres modèles à \$225.



Le Norge se présente après six années des plus rigoureuses expériences dans le monde entier, sous tous les climats et dans toutes les conditions.

Le Norge arrive complet, tout prêt à recevoir le courant électrique ordinaire de votre demeure.

En plus il porte une garantie de trois ans.



J. E. GREGOIRE, Gérant

134, rue Notre-Dame Trois-Rivières
Succursale à Shawinigan Falls
56b Cinquième Rue, Tel. 628

Au Sanctuaire de N.-D. du Cap

LE DIMANCHE, 17 MAI

LE MATIN

10 - Quatrième Journée Apostolique des Anciens retraitants.
Messe spéciale à 8 heures. Communion.- Allocution.

DANS L'APRES-MIDI à 2.30 HRES

Bénédition des automobiles.- Allocution par le Rév. Père Castonguay, O.M.I., aumônier du Cercle Catholique des Voyageurs de Commerce qui ont organisé la démonstration.

Procession du Rosaire.- Bénédition du Très-Saint-Sacrement.

PAGE FINANCIERE DU "BIEN PUBLIC"

"Contre le gaspillage, contre la spéculation. --- Pour l'économie et pour le bon placement".

Plaçons nos économies chez nous

Le capital est, avec les ressources naturelles et le travail, l'un des agents indispensables de la production humaine. Fruit du labeur et de l'épargne, le capital est la lente accumulation des richesses produites qui ne sont pas immédiatement consommées mais qui, ajoutées les unes aux autres, s'accroissent sans cesse et servent d'instrument à la création de nouvelles richesses. L'accroissement indéfini du capital est l'une des principales caractéristiques des nations civilisées.

Sol défriché et mis en état permanent de production, maisons érigées sur lui, petits établissements aussi bien que grandes entreprises industrielles, approvisionnements et outillages de toutes sortes, ports nationaux, moyens de transport par eau ou par voie ferrée, grandes institutions financières ou bancaires, fonds qui y sont accumulés en dépôt etc., etc., tous cela constitue un capital qui est la base et la source de tout développement, de tout progrès et de toute prospérité.

Cependant l'on désigne plus spécialement sous le nom général "les capitaux" l'argent que le peuple économise, les ressources dont il dispose en fonds liquides, fonds qui peuvent servir à créer des instruments privés de travail ou qui sont prêtés à des sociétés, à l'Etat, pour être employés dans l'oeuvre de la production.

Or, ces capitaux ne sont pas également répartis parmi les nations du globe. Certains anciens pays d'Europe dont les économies se sont accumulées depuis des siècles, tel, par exemple, que la Grande Bretagne, la France, l'Allemagne, etc., avaient avant la guerre une surabondance de capitaux qui en faisaient les grands centres financiers du monde, les bailleurs de fonds des autres nations. De la France, entre autres, l'on pouvait dire qu'elle était créancière de tous les pays et débitrice d'aucun. Plus récemment les Etats-Unis, grâce surtout aux bénéfices que la guerre leur a rapportés, sont montés au rang de l'une des plus grandes puissances financières du monde.

Mais, à côté de ces pays riches en capitaux il en est d'autres qui, par suite de retards apportés à leur développement, d'entraves mises à leur progrès, ou trop jeunes encore pour avoir atteint leur plein essor et leur plein épanouissement économique, n'ont pu accumuler des capitaux en quantité suffisante pour répondre à leurs besoins d'expansion.

Le Canada est dans cette dernière catégorie. Découvert il y a deux cent cinquante ans par de hardis navigateurs et explorateurs français le Canada, région inculte et sauvage, n'avait pas encore été jusqu'à l'ouverture à la civilisation. Les premiers pionniers qui en treprirent le défrichement et la mise en valeur n'avaient pour tout capital que leur courage et leur foi indéfectible en l'avenir. Mais bientôt le capital étranger commença à s'intéresser au développement de la jeune colonie et à partir du jour où le territoire passa sous la domination britannique ce furent surtout les capitaux anglais qui financèrent les grandes entreprises de notre pays.

Aujourd'hui, grâce à ces fonds qui ont servi à créer de nouvelles richesses, grâce surtout à l'amour du travail, et à l'esprit d'économie qui le caractérise, le peuple canadien est devenu lui-même le possesseur de capitaux importants et précieux. Les millions de dollars en dépôts dans les banques, les millions placés dans les stocks des grandes compagnies du pays, dans les polices d'assurance etc., etc., sont une preuve irréfutable du chemin parcouru dans le domaine de l'économie et de l'accroissement des capitaux.

Et cependant le Canada, de l'avis unanime de tous les observateurs n'est encore qu'au seuil de la merveilleuse expansion qu'il est appelé à prendre et les capitaux dont il dispose ne sont pas encore suffisants pour lui assurer la marche normale de ses progrès et de son développement. Il lui faudra encore compter sur des capitaux étrangers.

Dès lors, n'est-ce pas pour tout Canadien qui a des fonds disponibles, quel qu'en soit le montant, minime ou important, n'est-ce pas un devoir patriotique de les investir dans les emprunts du gouvernement, dans les entreprises solides de son pays, de sa province, plutôt que de les placer sur des obligations, sur des stocks d'entreprises ou de gouvernements étrangers ?

Charité bien ordonnée commence par soi-même, et ce proverbe trouve ici surtout son application. En plaçant ses fonds dans les entreprises de son pays, de sa province l'on favorise la prospérité nationale. L'on alimente l'activité de fabriques et d'usines qui fournissent du travail à un plus grand nombre d'employés et d'ouvriers, l'on accroît le pouvoir d'achat du consommateur et indirectement l'on stimule l'activité du commerce et des affaires en général.

Celui qui place son argent dans des stocks canadiens peut mieux en suivre les fluctuations des cours en Bourse, et peut mieux surveiller la marche de l'industrie dans laquelle il est intéressé, en un mot, il fait un placement plus sûr et en général plus rémunérateur.

Enfin, il ne faut pas oublier que le Canada est classé aujourd'hui parmi les pays qui occupent le premier rang au point de vue de leur solidité financière, de la sécurité des placements qui y sont faits et que sous ce rapport il est sur le même pied que la Grande Bretagne, la France, les Etats-Unis et quelques autres nations privilégiées.

Pourquoi irions-nous donc placer ailleurs, sur des titres étrangers des fonds que nous pouvons aussi bien et même mieux faire fructifier chez nous ?

EX DROITS.—La période pendant laquelle un stock est vendu sans que l'acheteur puisse bénéficier du droit de souscrire aux nouvelles émissions.

EX-INTERET.—S'applique aux obligations enregistrées vendues pendant la période où les livres de transfert sont fermés.

FONDS D'AMORTISSEMENT.—Fonds constitué à même les revenus réalisés chaque année pour pourvoir au remboursement d'un emprunt, d'une dette obligataire.

LIVRES DE TRANSFERT.—Livres dans lesquels les titres sont enregistrés et où se font les changements de noms quand les titres changent de mains.

LIVRES OUVERTS.—Les livres d'une compagnie sont ouverts aussi longtemps que le transfert de la propriété des titres peut y être fait.

Ils sont fermés lorsque temporairement ce transfert ne peut avoir lieu. Les livres de transfert sont toujours fermés quelque temps avant l'assemblée annuelle ou pendant les périodes de paiement des dividendes, lorsque seuls les actionnaires inscrits ont droit de voter ou de recevoir les dividendes.

OBLIGATIONS ENREGISTREES.—Les obligations enregistrées sont celles dont le nom du porteur est inscrit sur son titre et dans les livres de la compagnie. Les obligations au porteur sont celles qui ne sont pas inscrites et auxquelles sont attachés les coupons d'intérêt.

OBLIGATIONS-OR.—Obligations dont le remboursement doit s'effectuer à la valeur au pair de la monnaie qui a servi à leur émission et non pas au cours du jour de cette monnaie.

OBLIGATIONS RACHETABLES.—Obligations qui peuvent être rachetées après un temps spécifié, au gré de la compagnie qui les a émises. Il y a aussi des titres de priorité qui sont rachetables.

PRET A DEMANDE.—Un prêt remboursable à la demande du prêteur. Les avances de fonds pour spéculation sur marge sont toutes des prêts à demande, c'est-à-dire sans date d'échéance fixe ou déterminée.

PRETS A TERMES.—Prêts dont le remboursement doit s'effectuer au bout d'un certain temps à une date déterminée. On les divise en prêts à longue échéance ou à courte échéance suivant la longueur de la période au bout de laquelle ils doivent être remboursés.

PRET SUR GARANTIE COLLEGERALE.—Prêt pour lequel des valeurs mobilières sont déposées comme garantie entre les mains du bailleur de fonds.

PROCURATION.—Autorisation donnée par écrit à une personne de voter pour une autre et de la représenter à l'assemblée des actionnaires lorsque cette dernière personne ne peut elle-même y assister.

PROFITS APPLICABLES AUX DIVIDENDES.—Profits qui restent après que la compagnie a fait face à toutes ses charges permanentes ou contingentes et qui peuvent être distribués en dividendes aux actionnaires.

RAPPORT FINANCIER.—Un compte rendu donnant en chiffres la situation et l'état des affaires d'une compagnie c'est-à-dire, le bilan de son actif et de son passif ainsi que celui de ses profits et pertes.

RECETTES BRUTES.—Recettes encaissées dont aucune déduction n'a encore été faite pour frais d'exploitation, ou autres fins.

RECETTES NETTES.—Chiffre des recettes ou des revenus après que les déductions précédentes ont été effectuées.

RESERVES.—Montant prélevé sur les revenus et mis de côté chaque année pour besoins futurs de la compagnie, dépréciations de ses propriétés, etc.

STOCK DE PROMOTION.—Stock émis à une personne pour le travail qu'elle a fourni en organisant une compagnie et en cherchant les premiers capitaux dont elle a besoin.

Nous devons y souscrire !

L'EMPRUNT DE CONVERSION DU GOUVERNEMENT CANADIEN

L'événement financier qui pendant une quinzaine de jours va dominer et éclipser tous les autres est l'emprunt de conversion que va effectuer le gouvernement du Canada, emprunt par lequel ceux qui détiennent des obligations du Dominion venant à échéance de l'année 1931 à l'année 1934 auront l'opportunité de les échanger pour de nouvelles obligations à long terme.

Cette opération financière sera la plus gigantesque jamais entreprise au Canada puisqu'elle porte sur une somme de plus d'un milliard de dollars. Et cependant, elle ne drainera en aucune manière les ressources monétaires du pays, ne créera aucune tension sur le marché des obligations, puisqu'elle se résumera en la décision prise par les porteurs de bons actuels aux fins de savoir s'ils veulent ou non profiter de l'occasion qui leur est offerte.

Les emprunts qui viennent à échéance pendant la période mentionnée plus haut sont les suivants: \$52,000,000. en 1931; \$73,000,000. en 1932; \$446,000,000 en 1933; \$511,000,000 en 1934; plus \$25,000,000 payables cette année à New-York.

La conversion qui va être effectuée est, en soi, des plus simple et des plus aisée car elle repose sur le crédit de la nation, qui est excellent. Elle est semblable, en somme, à l'opération qu'effectuerait un particulier qui, devant sur ses biens plusieurs sommes exigibles à courte échéance, emprunts hypothécaires ou autres dettes, s'en irait vers son banquier, ou un autre bailleur de fonds, et obtiendrait la somme qu'il lui faut pour se libérer entièrement, parce qu'il offrirait toutes les garanties voulues et démontrerait que son crédit est bon. Il contracterait ainsi un EMPRUNT DE CONVERSION ou de CONSOLIDATION de ses dettes.

Inutile de dire que nous engageons vivement tous ceux qui détiennent ainsi de ces bons de guerre ou de la Victoire du gouvernement du Canada à profiter de l'occasion qui leur est offerte, car les fonds d'Etat du gouvernement canadien sont des placements de premier ordre, ce que l'on appelle réellement des VALEURS A TRANCHE DOREE.

La sécurité d'un tel placement ne fait aucun doute. Il ne faut pas oublier, en effet, que le Canada est aujourd'hui rangé parmi les pays dont le crédit est le meilleur qui existe. Il marche de pair avec la Grande Bretagne, la France, les Etats-Unis, la Suisse, la Hollande, qui sont, sous le rapport de la solidité du crédit, au premier rang de tous les pays du monde. Sa monnaie est au pair et les capitaux étrangers s'y dirigent de préférence parce que peu de nations offrent actuellement autant de garanties de sécurité. Mais si les étrangers ont confiance en la stabilité économique et financière du Canada, pourquoi les Canadiens

eux-mêmes en manqueraient-ils? Est-ce que ce ne serait pas folie d'aller placer son argent, ses économies dans des pays qui se débattent au milieu de graves difficultés financières, qui peuvent à grand-peine faire face à leurs obligations ou encore de risquer ses fonds dans des entreprises incertaines et aléatoires quand des bons du gouvernement du Canada nous offrent l'occasion de faire un placement que l'on peut considérer comme de tout repos?

Voilà pourquoi nous concluons en vous disant à tous: LES CAPITAUX CANADIENS POUR LE CANADA ET SURTOUT POUR LE GOUVERNEMENT DU PAYS QUI, LE MIEUX AU MONDE, MERITE TOUTE NOTRE CONFIANCE.

STOCKS INSCRIT A LA BOURSE.—Stocks qui ont été admis à la liste des valeurs mobilières qui se traitent chaque jour à la Bourse.

SURPLUS.—Solde des profits réalisés mais non distribués aux actionnaires. Il y a le surplus de l'année et celui reporté des années précédentes. Les réserves et les surplus peuvent servir à payer les dividendes lorsque ceux-ci n'ont pas été entièrement gagnés et ils peuvent aussi être remis dans l'entreprise pour son amélioration et son expansion.

SYNDICAT OU CARTEL.—Une combinaison formée pour fins spéculatives en vertu de laquelle ceux qui en font partie participent aux profits ou pertes suivant une entente conclue d'avance. Un cartel est aussi une association de personnes constituée dans le but de fixer des taux et des prix afin d'empêcher une concurrence ruineuse ou d'y mettre fin.

Une baisse inquiétante dans les prix du ciment

Une guerre de prix semble exister dans l'industrie du ciment, comme elle existe depuis quelques années déjà dans l'industrie de la pulpe et du papier.

Cette lutte nouvelle a atteint son maximum avec le prix le plus bas jamais enregistré à New York de \$1.69 le baril de ciment.

Cet effondrement des cours a été progressif et constant au cours de l'année dernière, et s'accroît encore en ce moment.

Aux Etats-Unis, principalement, les compagnies de ciment n'ont travaillé, en mars 1931, qu'à peine un peu plus d'un tiers de leurs capacités de production, contre plus de la moitié de la même capacité dans le mois correspondant de 1931.

Non seulement la production est moindre, mais les ventes ne sont même pas proportionnées à la fabrication actuelle.

Cette situation si dangereuse et si pénible s'explique du fait de la diminution très marquée de la construction.

La situation économique de l'heure présente a eu son contre-coup dans toutes les branches d'activités et la construction n'a certainement pas été épargnée.

Les compagnies engagées dans l'industrie du ciment ont probablement cru, peut-être un peu à la légère, que les temps heureux des années passées, dureraient presque toujours. Pendant un certain temps, en effet, les gouvernements, désireux d'éviter autant que possible le chômage, dans le but encore d'encourager la reprise des affaires, s'étaient engagés dans l'exécution de vastes programmes.

Des routes nouvelles furent établies, des ponts furent construits, l'équipement des forces hydrauliques fut partout poussé et le ciment fut largement employé à tous ces grands travaux.

Cet état de choses ne pouvait durer qu'un temps et l'industrie du ciment ne peut plus espérer aujourd'hui avoir devant elle le même marché ni les mêmes besoins.

Devant la situation actuelle, on se demande si les compagnies intéressées n'ont pas procédé, d'une part, à une surcapitalisation de leur valeur réelle et, d'autre part, à un développement exagéré de leurs moyens de fabrication et de leurs capacités de production.

La leçon toute récente des industries du papier aurait dû cependant mettre en garde contre de telles tendances.

La British Columbia Packers Limited a clos son exercice fiscal terminé le 28 février par un déficit de \$1,266,658 contre un profit net de \$230,300 l'année précédente.

Nouvelles et on dit

Au cours de l'assemblée annuelle de la Dominion Steel and Coal Corporation, C. B. McNaught, président de la compagnie, a annoncé que cette année les affaires sont inférieures à celles de l'année dernière, mais il s'est montré plus optimiste en ce qui concerne l'avenir. La compagnie bénéficiera de toute reprise générale des affaires.

Les chefs de l'industrie pétrolière du Canada viennent d'émettre un communiqué annonçant qu'il est peu probable qu'une guerre dans les prix de la gazoline soit déclenchée au Canada.

Pour l'année fiscale 1930 le revenu total de la Calgary Power Company s'est élevé à \$1,195,799, comparativement à \$857,616 l'année précédente.

Les revenus d'exploitation de la Canadian Light and Power Company se sont élevés pour la dernière année fiscale à \$241,414, contre \$234,731 l'année précédente.

Les compagnies de papiers, qui sont cependant dans une situation bien précaire, ont annoncé une nouvelle réduction dans les prix. Canada Paper, Abitibi, Price Bros, St. Lawrence Corporation ont suivi l'exemple de la Ontario & Minnesota Paper qui avait réduit les siens il y a quelque temps et il ne reste plus que l'International Paper qui probablement en fera comme les autres.

La rumeur circule de nouveau que les intérêts financiers qui se sont assurés le contrôle de l'Atlantic Sugar Co., vont effectuer le retrait des obligations et faire une nouvelle émission.

Aux lecteurs de la page financière

Notre Service Financier a déjà reçu un grand nombre de demandes de renseignements, tant sur des questions financières que sur des questions de mutualité ou d'assurance, émanant de nos lecteurs.

A toutes les demandes de renseignements ainsi reçues, il a été immédiatement répondu. Si quelques réponses ont un peu retardé c'est que les demandes qui les provoquaient exigeaient quelques recherches ou quelque étude.

Dans un de nos prochains numéros nous publierons, sous les seules initiales des demandeurs, quelques-unes de ces questions et des réponses qui y furent faites, que nous choisirons parmi celles offrant véritablement un intérêt général.

Nous rappelons à tous nos lecteurs que nous sommes toujours à leur plus entière disposition pour leur fournir tous les renseignements qu'ils pourront désirer sur toutes questions financières, de mutualité ou d'assurance.

Découper le coupon ci-dessous et nous l'envoyer dans une lettre très détaillée et accompagnée d'un timbre de \$0.02 pour les frais postaux de la réponse.

Un bon titre de placement

Tout le monde s'accorde à dire que le marché des valeurs mobilières offre en ce moment d'excellentes occasions d'achats en vue de profits futurs. Après une baisse retentissante qui s'est prolongée depuis plus d'une année les stocks sont maintenant à des niveaux si bas que, selon R. W. Robson et nombre d'autres économistes ou financiers avisés ils présentent l'une de ces rares chances qui se rencontrent une fois ou deux dans l'existence d'une personne de faire à la Bourse des placements fructueux.

Cependant il ne faudrait pas croire que l'on doive indistinctement faire l'acquisition de n'importe quel titre. Au contraire, jamais pes-étre fut-il plus nécessaire d'agir avec circonspection et discernement et de porter une plus grande attention au choix que l'on fait.

S'il y a des entreprises dont les tendances s'orientent définitivement vers une amélioration graduelle et qui sont entrées dans le premier stade de leur relèvement il en est d'autres par contre dont la situation paraît encore bien incertaine et bien incertaine. L'on peut dire en principe que celles qui furent les moins affectées par la crise de dépression sont les premières à remonter le courant et celles aussi dont les stocks font aujourd'hui vedette sur le marché. Telles sont par exemple les entreprises d'énergie hydro-électrique, les mines d'or en production et les compagnies de produits alimentaires dont la situation s'améliore de jour en jour, tandis que celle des moteurs, des huiles, des papiers, des cuivres etc., est encore bien obscure.

Parmi les compagnies faisant au Canada le commerce des produits alimentaires la Dominion Stores Limited occupe un rang important. Elle est un exemple typique du succès obtenu en notre pays, comme du reste aux Etats-Unis, par ces entreprises de chaînes de magasins qui depuis un certain nombre d'années se sont rapidement étendues et multipliées.

Organisée il y a onze ans pour la vente des produits d'épicerie auxquels plus récemment elle a ajouté la viande, le poisson et les légumes frais, la Dominion Stores Limited a vu passer le nombre de ses magasins de dix sept qu'il était au début à 528 aujourd'hui. Jusqu'à ces derniers mois elle confinait ses activités dans les provinces d'Ontario et de Québec mais elle a maintenant étendu son champ d'action dans les provinces maritimes où elle a ouvert dix sept magasins et en a loué d'autres qui le seront aussi bientôt.

A l'exception de l'année 1928 les ventes et les profits de la compagnie sont allés constamment en augmentant. De 1926 à 1930 le chiffre des ventes a augmenté de 900 pour cent et les profits de 1900 pour cent. Depuis huit ans elle a payé sans interruption un dividende sur ses actions et à maintes reprises elle en a augmenté le taux, mais elle ne l'a jamais diminué. L'année dernière, après avoir payé à tous les détenteurs, y compris les taxes, elle a gagné le dividende de \$1.26 par action, par une marge de 66 pour cent. Il faut remarquer que la compagnie n'a ni dettes obligatoires, ni stock de priorité et que son seul capital consistait en 277,715 actions sans valeur à part.

Dirigée par une excellente administration, la Dominion Stores Limited a l'avantage de ne faire que du commerce au comptant de n'avoir par conséquent à subir aucune perte de crédits. Elle tient un assortiment complet de produits d'épicerie dont un grand nombre sont de marques bien connues et dont le rendement, relativement rapide se fait de dix à douze fois par année. Elle n'a aucun frais de distribution et en diminuant ainsi l'écart entre les prix du gros et ceux du détail elle accroît le pouvoir d'achat du consommateur, s'assure sa clientèle.

En se basant sur les revenus, les dividendes et le rendement actuels il semble bien que le stock ordinaire de la Dominion Stores Limited se recommande comme un titre de placement offrant de grandes chances de plus-value et de profits futurs.

Vocabulaire Financier

ACTIF LIQUIDE.—Actif en caisse, en banque ou en titres promptement négociables, c'est-à-dire dont la valeur peut immédiatement être convertie en espèces monétaires.

ACTIF MORT.—Actif qui n'a plus aucune valeur.

ANNEE FISCALE.—L'année financière d'un gouvernement ou d'une entreprise. L'année fiscale du gouvernement du Canada va du 1er mars à la fin de février de l'année suivante et celle du gouvernement des Etats-Unis, du 1er juillet au 30 juin. L'année fiscale des compagnies varie mais pour plusieurs elle correspond à celle du calendrier.

BONI.—Une répartition supplémentaire des profits faite en outre du dividende régulier.

CHARGES FIXES.—On appelle charges fixes celles auxquelles une compagnie doit faire face régulièrement chaque année. Par exemple l'intérêt sur les obligations est une charge fixe.

COMPAGNIE D'EXPLOITATION.—Une compagnie filiale telle que entreprise ferroviaire, dont les actions ou une majorité de ces actions sont détenues par une compagnie de contrôle ou de gestion.

DEBENTURE.—Le certificat d'une dette; s'il n'est pas garanti par une hypothèque c'est un simple billet promissoire.

DETTES OU CHARGES FLOTANTES.—Dettes qui ne sont pas d'un caractère permanent, comme comptes à payer, emprunts bancaires, etc.

DROITS.—On appelle droits le privilège accordé aux actionnaires de souscrire au stock de la compagnie à un prix inférieur à celui de la valeur marchande de ce stock. Par exemple quand la Montréal Power donne à ses actionnaires des droits de souscription à 50 et que son stock vaut, disons 57, c'est un profit de sept dollars par action pour l'actionnaire. Celui-ci peut se prévaloir de son privilège de souscription ou bien vendre ses droits. La valeur des droits varie naturellement suivant le cours du jour de son stock.

EX-COUPON.—Se dit d'une débenture, d'une obligation, vendue sans le coupon d'intérêt pour la période courante.

COUPON DE RENSEIGNEMENT

A Monsieur le Directeur du Service Financier du "Bien Public" Suite 403, 10, rue St-Jacques ouest, Montréal, P.Q.

Monsieur, Veuillez, s.v.p., me donner les renseignements suivants:

Nom

Adresse

"Déterminez ce coupon et ajoutez un timbre de deux sous pour lettre-réponse."

SHAWINIGAN, GRAND'MERE ET LA REGION

Shawinigan

(De notre Correspondant)

Chez les Anciens Retraitants

L'exercice mensuel du Chemin de la Croix par nos Anciens Retraitants a eu lieu, dimanche après-midi, en l'église de St-Marc où l'assistance était très nombreuse.

Une assemblée des Anciens Retraitants fut ensuite tenue à la salle du Poste No. 2 où devant un auditoire de plus de 400 membres de la Ligue M. le notaire G.E. Ladouceur, président de la Fédération des Ligues des Retraitants du diocèse des Trois-Rivières, prononça une superbe conférence qu'il avait intitulée "De quoi demain sera-t-il fait?"

M. l'abbé Leo Paquin, aumônier de la Ligue des Retraitants de Shawinigan, eut des paroles fort aimables pour présenter le conférencier à l'assistance et M. le curé J.R.I. Trudel, de St-Marc le remercia en termes élogieux.

M. le notaire Ladouceur ossa à larges traits le portrait de nos ancêtres qui en dépit des difficultés de toutes sortes, des persécutions même avaient su conserver leur langue et leur foi, précieux héritage qu'ils nous ont légué et que nous avons le devoir de garder intact.

Après avoir discuté la chose assez longuement, nos édiles ont décidé de référer la question pour plus ample étude en comité général et il est probable que ce qu'il demandera à ce sujet une opinion légitime. En outre le greffier a été autorisé à demander à l'Union des Municipalités de la Province de Québec de soumettre ce sujet pour discussion lors de sa prochaine convention qui sera tenue en juin prochain.

La Chambre de Commerce a pris l'initiative de cette démarche parce que plusieurs de ses membres se sont plaints du fait que des marchands étrangers peuvent faire affaires chez nous sans payer une taxe d'affaires plus élevée que les résidents.

La partie de cartes de la Ligue du Sacré-Coeur

La partie de cartes que la Ligue du Sacré-Coeur de St-Bernard donnera le mardi, 19 mai, s'annonce dès maintenant comme un succès.

Les organisatrices de cette soirée, qui sont— nous nous empressons de rectifier un erreur— bien involontaire— non pas des membres de l'Amicale de St-Bernard mais un groupe de jeunes filles de cette paroisse ayant à leur tête Mlles Rita Desmarais, organiste à St-Bernard, et Jeanne Lafontaine, ont non seulement l'espoir mais la conviction de réussir.

Cette partie de cartes aura lieu dans la salle de l'Académie St-Bernard, de nombreux et beaux prix seront offerts et ceux qui y prendront part sont assurés de passer la soirée tout-à-fait charmante.

Le confrencier fut, à plusieurs reprises, longuement applaudi et tel que dit ci-dessus, il fut chaleureusement remercié par M. le curé Trudel, de St-Marc.

En retraite fermée

Deux groupes de nos concitoyens sont allés récemment en retraite fermée chez les RR. PP. Oblats, au Cap-de-la-Madeleine.

Faisaient partie du premier groupe MM. Victorin Bellemare, Henri Bergeron, Joseph Duquette, Sylvio Dupont, Joseph Grenier, A. Heins, Alphonse Huard, Charlemagne Hébert, Roméo Larochelle, Conrad et Léo Lafrenière, Lucien Marion, Maurice St-Pierre, Alphonse Trudel, Emilien Vahon, ainsi que MM. Alex et Lucien Bergeron, de St-Samuel, Patrick Duplessis, de St-Boniface, François L'Heureux, de St-Tite, Martin Trudel, de Ste-Thécle, Armand Grondin, Elzéar et Lorenzo Lord, Lucien Morin, Willie Petit, Wilfrid Perron, Victor Thelland, Wilfrid Baril, et Lionel Martel, de Carbonneau.

Dans le deuxième groupe, pour hommes mariés: MM. Joseph Auger, Pierre Arcand, Ernest Boisvert, Arsène Boisvert, Donat Courteau, Emile Dupont, Hermile Gélinas, Joseph Girard, André Gervais, Georges Héon, Jo-

seph Larue, Philias Lafrenière, Antonio Landry, Alphonse Lapointe, Louis Morais, Joseph Martel, J.N. Mercier, Eugène Morin, Louis Paradis, Médéric Paquin, Oscar Poirier, Napoléon Saucier, Willie Vézina, Albéric Beau-bien, Alphonse Marineau, Elzéar Marcil, et Joseph Lesage.

Suggestion de la Chambre de Commerce

M. E.F. Du men, Directeur de la Chambre de Commerce, a, au nom de cette dernière, adressé au conseil-de-ville une lettre lui suggérant d'imposer, pour l'exercice 1931-1932, qui commencera le 1er juillet prochain, une taxe d'affaires de \$200.00 à tout marchand faisant affaires en notre cité et y ayant ou non un établissement de commerce, mais qui n'y réside pas.

Il semble qu'un amendement à la loi des cités et villes, adopté par la Législature à sa dernière session et sanctionné au début du mois dernier par le Lieutenant-Gouverneur en conseil donnerait ce pouvoir à notre cité.

Après avoir discuté la chose assez longuement, nos édiles ont décidé de référer la question pour plus ample étude en comité général et il est probable que ce qu'il demandera à ce sujet une opinion légitime. En outre le greffier a été autorisé à demander à l'Union des Municipalités de la Province de Québec de soumettre ce sujet pour discussion lors de sa prochaine convention qui sera tenue en juin prochain.

La Chambre de Commerce a pris l'initiative de cette démarche parce que plusieurs de ses membres se sont plaints du fait que des marchands étrangers peuvent faire affaires chez nous sans payer une taxe d'affaires plus élevée que les résidents.

La partie de cartes de la Ligue du Sacré-Coeur

La partie de cartes que la Ligue du Sacré-Coeur de St-Bernard donnera le mardi, 19 mai, s'annonce dès maintenant comme un succès. Les organisatrices de cette soirée, qui sont— nous nous empressons de rectifier un erreur— bien involontaire— non pas des membres de l'Amicale de St-Bernard mais un groupe de jeunes filles de cette paroisse ayant à leur tête Mlles Rita Desmarais, organiste à St-Bernard, et Jeanne Lafontaine, ont non seulement l'espoir mais la conviction de réussir.

Cette partie de cartes aura lieu dans la salle de l'Académie St-Bernard, de nombreux et beaux prix seront offerts et ceux qui y prendront part sont assurés de passer la soirée tout-à-fait charmante.

LA BAIE SHAWINIGAN

(De notre Correspondant)

Ces jours derniers, en notre église paroissiale parée de ses plus riches tentures de deuil, eurent lieu les imposantes funérailles de Mme Yve Cléophas Flageole.

Une foule considérable de parents et d'amis précédaient le cortège. M. J.-A. Pélouin, entrepreneur de pompes funèbres des Chutes Shawinigan, dirigeait les funérailles.

À l'église l'absoute fut faite par M. le curé J. Rinfret, qui chanta aussi le service. La chorale des hommes sous la direction de M. G.-A. Yelle, maître de chapelle, rendit la messe des morts.

Solistes: MM. Desmarais et Gaston Lesieur, des Chutes Shawinigan, M. G.-A. Yelle, et M. A. Papillon, touchait l'orgue.

Les porteurs furent MM. Donat, Napoléon et Henri Flageole, Napoléon et Richard Normandin, Treflé Ayotte.

Accompagnaient la défunte, sa fille et son gendre, Mme Treflé Ayotte, ses fils et ses belles-filles: M. et Mmes Nap. Flageole, d'Amos, Abitibi; Donat Flageole, de Montréal, Henri Flageole, de Québec; ses sœurs Mmes A. Hamel, G. Gendron, de Batisseau, son frère M. Aimé Gendron, sa belle-sœur Mme Yve Pierre Flageole, de Grand'Mère, ses neveux et nièces, Mmes Donat Flageole, Rec. Normandin, Mlles M. Gendron, Eugénie Cardin, Mme Sabourin, MM. Chs et Oscar Flageole, Mlles D. Lia, Blanche, Alice, Jeanne, Laura et Antoinette Ayotte, Mlles Yvette, Antoinette et Blanche Hamel, Mm. Hamel, Chs et Ernest Ayotte, Guertin, Vaillancourt et Nap. Normandin.

À la famille en deuil nous offrons nos bien sincères condoléances.

Fumez Le Cigare BOSTON 10¢ CONSERVEZ LES BANDES ELLES VALENT UN CENT CHACUNE

GRAND'MERE

M. Ernest Denoncourt, architecte, des Trois-Rivières était de passage en cette ville ces jours derniers.

M. Théophile Thiffault de St-Tite était de passage ici ces jours derniers.

M. Edmond Tremblay, de La Tuque était de passage ici la semaine dernière.

Mme Albert Lacerte et son fils Bertrand, ainsi que Mme Wilfrid Lacerte et son fils Wilfrid jr. et sa fille Liliane, de Manchester, N.H. étaient en visite la semaine dernière chez M. et Mme Georges Bellemare.

M. H.A. Bédard, de Québec, a passé quelques jours en visite à Grand'Mère la semaine dernière.

M. et Mme Elwood Wilson et leurs fils Kenneth et Christopher sont de retour d'une croisière de quelques semaines aux Antilles.

M. le Notaire J.L. Dostaler est allé à Montréal la semaine dernière.

MM James Simms, W. Bundoek, Clif Bishop et Gray Richardson sont de retour d'un voyage en canot sur les lacs Des Filles, Canard, La Éche, Isate, François et Bérébuc.

M. Augustin Frigon, Directeur Général des Ecoles Techniques de la Province était l'hôte de la Commission Scolaire la semaine dernière.

SAINT-LEON

(De notre Correspondant)

Mariage Lavergne-Héroux

M. Rémi Lavergne, fils de M. Isate Lavergne, a épousé lundi le 27 avril en l'église paroissiale de St-Léon Mlle Marguerite Héroux, fille de M. J. Ovide Héroux.

Mlle Héroux qui fut organiste pendant 5 ans, était directrice du chœur de chant des jeunes filles. Les pères respectifs des époux servaient de témoins.

M. Alexandre Héroux, frère de la mariée et Mlle Marie-Angé Lavergne cousine du marié étaient couple d'honneurs. La messe du mariage fut des plus solennelles.

Les jeunes filles sous la direction de Mme Yve Alcide Héroux, sœur de la mariée, rendirent l'hymne "Veni Creator" et le cantique "Notre Père". Mme Théséphore Lamy, sœur du marié, chanta "Mère du Christ".

Après le mariage, la mariée qui portait un voile blanc dont la traîne était tenue par Mlle Juliette Milot se rendit à l'autel de la Ste-Vierge et récita à haute voix l'acte de consécration et chanta un pieux cantique approprié à la touchante cérémonie.

Mlles Judith Lacerte, nièce du marié et Regina Lafontaine, l'accompagnaient à l'autel.

Suivaient outre le couple d'honneur M. Ephrem Lavergne et Mlle Germaine Héroux, M. P.-E. Lamy et Mlle Maria Lavergne, M. Clovis Lavergne et Mlle Yvette Héroux, M. Emilien Héroux et Mlle Alice Lavergne, M. et Mme Oscar Lavergne, M. et Mme Félix Lavergne, de Montréal, M. et Mme Arthur Lacerte, M. et Mme Oscar Dupont, M. et Mme Théophile Lamy, M. et Mme Les Georges Héroux, M. et Mme Armande Lavergne.

Les chanteurs se rendirent prendre le vin chez le père du marié M. Isate Lavergne. Un succulent dîner fut servi à plus de cinquante invités. Le

soir la réception se fit chez M. J.-Ovide Héroux, père de la mariée, où se passa la soirée.

La Tombola de la Merci

Résultat du tirage qui a eu lieu le 27 avril au soir, à Montréal

Pour épargner à tous les intéressés une correspondance inutile, le Comité de la tombola ou loterie des Oeuvres de N.-D. de la Merci nous prie de fournir aux porteurs de billets les renseignements suivants sur le tirage de cette tombola, qui a eu lieu le 27 avril au soir en la Salle Saint-Sulpice, à Montréal, et dont plusieurs journaux quotidiens ont déjà publié le résultat.

M. l'abbé J.-C. Beaudin, aumônier du Mont Saint-Louis, a bien voulu présider, et il a désigné à son tour pour procéder au tirage S.G. Mgr Deschamps, qui a accepté de bonne grâce, M. Arthur Landreau, maître de chapelle au Gesù, M. J.-M. Martin, 245, rue Coiborne et Mademoiselle Marie-Emma Tarte, 267, rue Oliver, à Westmount, désignés par le président parmi les personnes présentes, ont bien voulu contrôler le tirage.

Après que ce comité, le président et S.G. Mgr Deschamps eurent constaté que tous les billets avaient été soigneusement pliés de manière à ce que personne n'en pût voir le numéro, le tirage a eu lieu avec le résultat suivant:

1.— Voyage en Europe ou \$1.000 en argent, au choix: No 03782, déteu par Madame J.-D. Lévesque, 3715, rue Saint-Hubert, à Montréal.

2.— Une automobile Nash ou Essex ou \$900 en argent, au choix: No 331295, déteu par Madame Charpentier, 2115, rue Champlain, à Montréal.

3.— \$500 en argent: No 598792, déteu par M. Fournier, Casier postal 174, à Plessisville.

4.— Une croisière aux Antilles ou \$300 en argent au choix: No 20979 déteu par Léon Gauthier, 1826, rue Rachel, à Montréal.

5.— \$250 en argent: No 23365, déteu par Madame Anselme Aubertin, 765, avenue Stuart, à Outremont.

6.— \$250 en argent: No 119616 déteu par Paul Carpentier, 1430, rue Dufresne, à Montréal.

7.— \$100 en argent: No 387336 déteu par R. Poirier, 4801, rue Dagenais, à Montréal.

8.— \$75 en argent: No 286527, déteu par Marie-Angé Daigle, 12A, rue Saint-Pierre, à Saint-Hyacinthe.

9.— \$50 en argent: No 277770, déteu par W.-L. McConnell, 45, rue Brook, à East Aylmer (Québec).

10.— \$25 en argent: No 210319, déteu par Madame E. Leblanc, 133, rue Querbes, à Outremont.

11.— \$25 en argent: No 233333, déteu par M. Léon Larivée, 370, rue Champlain, à Berlin (New-Hampshire).

12.— \$25 en argent: No 612400, déteu par M. Emile Paquette, de l'hôtel Champlain, à Philpsburg (Québec).

Le secrétaire, M. le Notaire Dupuis, qui rédigeait le procès-verbal du tirage séance tenante, a initialé les numéros gagnants, puis les a déposés dans une enveloppe sous scellé. Le procès-verbal a été ensuite signé par plusieurs témoins, dont S.G. Mgr Deschamps, M. l'abbé Beaudin et la présidente des Dames Patronnesses de la Merci: Madame Olivier Asselin.

On n'apprendra pas sans intérêt que, sur les douze gagnants un seul, M. Emile Paquette, de Philpsburg, avait pris un nombre appréciable de billets. La gagnante du premier lot, Mme Lévesque, ne détenait que trois billets de 10 sous, Mme Charpentier, gagnante du lot de \$900, un billet de 10 sous, et ainsi de suite.

Cela est d'autant plus remarquable que deux amis des Oeuvres de N.-D. de la Merci avaient pris chacun pour \$1,000 de billets, soit 10,000 billets chacun, et que ni

Du vrai thé, tel que cueilli

'Frais des Plantations'



Clair comme le jour — aussi fort qu'il est clair Vert ou noir — à partir de 60c lb.

l'un ni l'autre n'ont gagné quoi que ce soit.

Autre détail: les gagnants des lots principaux sont des personnes de moyens extrêmement modestes.

La présidente des Dames patronnesses de la Merci nous informe que la loterie a rapporté, tous frais payés, plus de \$33,000. Elle remercie bien chaleureusement toutes les personnes charitables qui lui ont prêté leur concours.

Emeutes et rixes à Madrid

On tenta d'incendier un journal et des royalistes sont mal-traités par les républicains

Madrid, 10.— Des émeutes au cours desquelles une vingtaine de personnes ont été sérieusement blessées, se sont produites la nuit dernière. Les rixes ont commencé par l'attaque d'un groupe de républicains contre des passants qu'on disait royalistes. Les désordres ont continué ensuite et on a même tenté de lyncher l'ancien

ministre Matos, qui a fait parti d'un cabinet monarchiste. Les automobiles de plusieurs royalistes ont été mises en pièces ou en feu et un incendie a été allumé dans l'édifice du grand journal conservateur "ABC."

Le gouvernement a suspendu le journal A.B.C. et ses rédacteurs ont été arrêtés. Le rédacteur en chef Luca de Tana est récemment arrivé de Paris où il a rendu visite à l'ancien roi. La police avoue que les troubles ont été précipités par des républicains qui, après avoir essayé de faire brûler un édifice, se sont attaqués au journal catholique "El Debate."

Le visiteur entre tremblant et tout bouleversé chez le médecin. "Je sais que mon cœur ne va pas bien, docteur. Il me semble que je ne vivrai pas longtemps."

— Polie. Cessez de fumer. — Mais je ne fume jamais. — Alors ne buvez plus. — Évitez l'alcool comme la peste. — Eh bien, alors, essayez de vous coucher plus tôt. — Il vous faut plus de sommeil. — Je suis toujours couché à neuf heures.

— Mais dans ce cas, mon ami, tout ce que je puis dire c'est de laisser faire la nature. Vous êtes trop parfait pour vivre sur cette terre.

MANGEZ DEUX BISCUITS

SHREDDDED WHEAT

tous les jours et vous contribuerez à la réduction du surplus de Blé canadien

Chaque partie du blé entier est employée dans le Shredded Wheat qui fournit, avec du lait, tous les éléments nécessaires au corps humain. Et tout en aidant nos Fermiers canadiens, votre santé en bénéficiera au prix de quelques sous seulement.

TOUT CANADIEN LOYAL peut aider à maintenir la plus grande industrie du Canada

The Canadian Shredded Wheat Company, Ltd. Niagara Falls, Canada

Les plus grands consommateurs de Blé exclusivement canadien, parmi les fabricants de céréales du monde.

FAIT AU CANADA, PAR DES CANADIENS ET SEULEMENT DE BLE CANADIEN.



Books for sale: L'ÉPIQUE DE L'ENFANT - GRATIS. Lait Condensé Eagle. The Borden Co. Limited CW-107 115 George St., Toronto.

**RESTEZ,
RESTEZ SUR
VOS TERRES**

**LA PAGE
AGRICOLE**

Vos Ancêtres,
vos enfants
seront heureux

Marché du beurre et du fromage

Beurre à 22c., fromage à 9c.

Sous ce titre, M. Auguste Trudel exprimait dans "La Terre de Chez Nous" du 29 avril, son opinion sur la situation actuelle du marché de beurre et fromage. M. Trudel s'exprimait comme suit:

Pour celui qui tire sa subsistance de l'industrie laitière, les perspectives du beurre à 22c. et du fromage à 9c. sont vraiment désespérantes. La semaine dernière, les prix sont tombés à plat et les producteurs sont encore abasourdis du coup.

Quelques-uns seraient disposés à voir dans tout cela une manigance, une entente du commerce, et se croiraient volontiers l'objet d'une spéculation châtée. Il y a force autres facteurs propres à expliquer ce qui arrive actuellement sur le marché des produits laitiers, sans jeter tout le blâme sur le commerce.

Hier même, l'hon. M. Stevens a appris à la Chambre que les importations totales de beurre durant la période du 1er août 1926 au 31 mars 1931 se chiffrent à 6,375,109 livres comparativement à 28,176,631 livres pour la même période de l'année précédente. Il n'a donc fallu que quelque 6 millions de livres de beurre pour satisfaire les besoins de la consommation nationale depuis le 1er août jusqu'au 31 mars de cette année.

Six millions de livres de beurre est une quantité imposante, d'ailleurs, qu'on ne se méprenne pas, le surplus de production a vite fait de combler une aussi petite lacune. Dans les seules provinces des prairies, on enregistre une augmentation de 4,636,396 livres de beurre pour la période du 1er janvier au 31 mars. Nous n'avons pas de chiffres indiquant le surplus de production dans les provinces d'Ontario et de Québec, on peut conclure que l'excédent nous sommes près du point d'exportation du beurre, et de force nous subissons l'influence du marché anglais.

Actuellement le beurre australien vaut 23c. en Angleterre. Le prix du transport et autres frais déduits, nous sommes brutalement mis en face d'un fait cruel et décevant: le beurre à 26c. ou 26 1/2 la livre! Et le marché anglais et autre marché de demain, c'est inévitable. Le fromage emboîte le pas, l'industrie laitière bat en retraite.

La baisse des prix s'explique donc par le seul surplus de production nationale. Toute une série d'autres facteurs tendent à augmenter la production canadienne du Canada. Nous avons vu dans l'Ouest une augmentation de 56% à 75%.

Par ailleurs, les exportations de lait et de crème sur les États-Unis sont suspendues et une forte quantité de lait et crème sont transformés en beurre et en fromage qui étaient autrefois exportés en nature.

Le Canada ne vend plus aux États-Unis de bétail laitier depuis

deux ans, comme cela se faisait par le passé.

Les fabrications de lait en poudre et lait condensé sont paralysées, faute de marché.

Les engrais alimentaires sont abondants et à bas prix.

Enfin, un grand nombre de fabrications transforment en beurre le lait qu'elles transformaient autrefois en fromage.

Est-ce surprenant que la production augmente dans ces conditions?

Est-il surprenant que, même au début de la saison, le Canada soit sur le point de recourir à l'exportation? La voilà, l'explication de la baisse affolée du beurre et du fromage. Que le commerce en prime avantage, qui l'en blâmera? Il a perdu assez d'argent depuis un an et plus, il a besoin de se tenir sur ses gardes et on peut compter qu'il n'y manquera pas.

On peut estimer que l'augmentation de production se chiffrera cette année à quelque chose près des cinquante millions. Et par ailleurs, le pouvoir d'achat du consommateur canadien étant fort limité, la consommation ne pourra augmenter sensiblement.

En Australie, en Nouvelle-Zélande, la situation est la même: augmentation restreinte, exportation sur une grande échelle. Les exportations de la Nouvelle-Zélande, l'an dernier, ont atteint environ 3,500,000 boîtes de beurre. Cette année, l'exportation a augmenté de 7 à 8%. Le pourcentage d'exportation de l'Australie a été beaucoup plus fort, bien que la quantité totale de beurre australien d'exportation soit moins considérable que celle de la Nouvelle-Zélande.

La situation de l'industrie laitière n'est donc pas rose au Canada. L'année sera très dure, c'est évident. Les choses ne sont pas désespérées, pourtant. La grosse saison de production est finie en Nouvelle-Zélande et en Australie. La consommation anglaise augmente avec les chaleurs de l'été, car le beurre et le fromage sont parmi les aliments les meilleurs et les plus économiques. Les prix remonteront peut-être un peu, mais il semble qu'ils se stabiliseront à un niveau légèrement supérieur à ceux d'aujourd'hui.

Cet honneur répond d'avance à une question que l'on se pose assez souvent: "Est-ce que nous sommes un plus creux?" Être un plus creux suppose que nous devrions remonter sous peu. Telle n'est pas notre idée. Nous croyons que le beurre, le fromage, les œufs, la plupart des produits agricoles sont rendus au prix normal. Nous sommes au prix d'avant-guerre et les choses semblent vouloir rentrer dans l'ordre, par en bas. Et la crise durera aussi longtemps que l'industrie et la finance persisteront à vouloir maintenir les standards à des niveaux illogiques et irraisonnables. Naturellement, la stabilisation de capitaux fabuleux, le capital mouillé, les folies de guerre, les perspectives de pertes écrasantes luttent tous ensemble contre le retour à la vie saine, mais le bon

sens finira par avoir raison. Il faut revenir à la vie normale. Le producteur agricole y est revenu plus vite qu'on ne l'avait prévu.

En passant, on nous permettra de déclarer très franchement à la lumière des faits actuels qu'aucun gouvernement, rouge, bleu ou blanc, ne peut remédier à la situation actuelle et que les forces économiques sont encore plus puissantes que les dictées des cabinets et des gouvernements.

Le tarif avait eu remédier au problème du beurre. Quel effet peut-il produire en face de l'obligation de recourir à l'exportation?

Ici le producteur est plus puissant qu'aucun dictateur. Et ce qui s'impose de toute nécessité, c'est une meilleure organisation de la production et de la vente des produits. L'organisation de la ferme sur des bases de production raisonnables et raisonnées, l'adaptation de son exploitation aux conditions du marché, l'économie et l'efficacité dans la transformation des produits agricoles—la plaie des petites fabriques est indirectement visée—, la mise sur le marché de produits de haute qualité et de belle uniformité, le tout vendu en coopération d'après des méthodes économiques et sûres; voilà ce qui est à la seule portée des cultivateurs, ce qu'aucun gouvernement ne peut faire et ce qui seul pourra remédier à la situation très critique de l'heure actuelle.

Pour POUVOIR tenir contre la crise, il faut VOULOIR, et le cultivateur est le SEUL qui peut vouloir pour soi.

Auguste Trudel

Bulbes pour le forçage à la maison

(Notes de sermes expérimentales)

On est bien dédommagé de la peine que l'on se donne pour cultiver des bulbes à la maison par les superbes fleurs que l'on obtient en hiver et aux premiers jours du printemps. Cette culture peut se faire dans des pots d'argile remplis de terre ou dans des bols de fantaisie remplis de fibreuse préparée ou dans l'eau seule. Lorsque l'on se sert de pots, il faut avoir soin de recouvrir le trou d'un morceau de papier cassé et de mettre une couche de morceaux plus petits par-dessus pour assurer le drainage avant de remplir de terre. Il faut également que le sol soit d'une nature sablonneuse, pour que l'eau puisse passer à travers sans difficulté.

Les narcisses, les tulipes et les jacinthes peuvent tous être cultivés en pot. En plantant, mettez les bulbes de façon à ce que les collets soient au-dessus de la terre. Après avoir planté, arrosez bien, égouttez et placez les pots dans un endroit frais et sombre, pour que les bulbes prennent racine. Lorsque les racines commencent à se voir à travers le trou du fond et que la tige commence

à pousser, transportez les pots dans une chambre fraîche et tenez-les à l'ombre pendant un jour ou deux. Lorsque les boutons des fleurs commencent à paraître, transportez les plantes dans une chambre plus chaude et mettez-les près de la fenêtre. Il ne faut jamais laisser les plantes se dessécher, mais il ne faut pas non plus que la terre soit saturée d'eau.

Un autre moyen de cultiver les bulbes est de se servir de bols de fantaisie et de fibreuse préparée. On se procure cette fibreuse chez les traicteurs. Les bols doivent être d'une forme telle que le fond soit presque aussi large que le dessus. La fibreuse doit être humectée également, mais il ne faut pas qu'elle soit trop humide. On ne met un peu dans le bol et on place les bulbes par-dessus. Il ne faut pas que ces bulbes se touchent entre eux ou touchent les côtés du bol. Ne tissez pas la fibreuse trop ferme car les bulbes pourraient être forcés en dehors de leur place si leurs racines ne peuvent la pénétrer facilement.

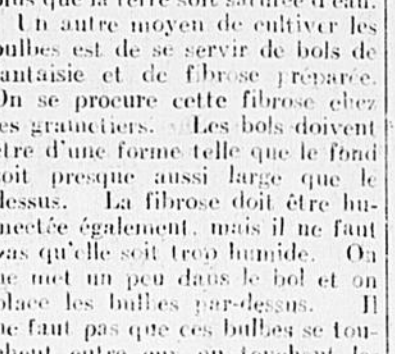
Voici quelques-uns des meilleurs bulbes pour la culture dans la terre ou la fibreuse:

Jacinthes de différentes couleurs. Narcisses: Emperor, Mme Plémp, Sir Watkin, Klondyke, Laurens, Koster, Scagull.

Tulipes: (hâtives) Reine des Pays-Bas, Mon Trésor, Murielle.

Tulipes: (Darwin) Farncombe, Sanders, Psyche, Clara Butt.

Rev. W. Ewbank.



Le meilleur fini mat POUR MURS

Walpamur

un produit de
The CROWN DIAMOND PAINT Co. Limited

Toronto - Montreal - Halifax

Walpamur, le fameux fini mat a été appliqué dans cette chambre sur un mur isolateur—(insulating wall-board).

C'est donc qu'on peut l'appliquer sur murs ou plafonds de toutes sortes, de la cave au grenier.

Il se lave, est donc idéalement sain pour décorer les chambres des enfants.

Il s'applique facilement, dure longtemps, résiste au feu et coûte peu.

Il reflète une lumière adoucie et s'offre dans une grande variété de teintes nouvelles.

Demandez conseil à votre peintre-décorateur ou à votre marchand. Demandez-lui une carte de couleurs ou écrivez-nous.

Walpamur

un produit de
The CROWN DIAMOND PAINT Co. Limited

Toronto - Montreal - Halifax

Pendant l'année 1930 l'International Paper & Power a réalisé, après dépréciation, des revenus se chiffrant par \$4,266,524, contre \$4,611,762 l'année précédente. Après paiement des dividendes l'exercice s'est clos par un déficit de \$5,496,512.

-o-o-o-

Les directeurs de la Brazilian Traction, Light Heat & Power viennent d'annoncer la déclaration d'un autre dividende en stock de 2 pour cent pour le trimestre courant.

-o-o-o-

Le rapport de la Granby Consolidated Mining Co., fait voir que pendant l'exercice fiscal clos le 31 décembre 1930, la compagnie a réalisé des revenus qui ressortent à 27 cents par action, contre \$6.28 par action l'année précédente.

-o-o-o-

D'après le Bulletin de Dun il y a amélioration dans les conditions industrielles et commerciales du pays, mais le niveau de leur activité est encore inférieur à celui de 1930.

-o-o-o-

Les revenus nets de la Canadian Hydro-Electric Corporation pour l'année 1930 ont été presque le double de ceux de l'année précédente. Ils se sont élevés à \$1,924,931 contre \$991,882 en 1929.

-o-o-o-

À la veille de s'embarquer pour l'Europe, le président de l'International Nickel a déclaré que les résultats du premier trimestre accusaient une amélioration sur ceux des trois mois précédents. La plupart des grandes compagnies de placement des États-Unis ont, d'après leurs rapports des tranches importantes de nickel en portefeuille.

L'on apprend qu'une importante compagnie anglaise est prête à dépenser \$100,000,000 pour l'utilisation des gaz de la Valcké Turner. Elle construira une immense usine où elle tirera parti des millions de pieds cubes de gaz qui sont aujourd'hui perdus.



Ses yeux voient après 22 ans d'infirmité. Un médecin de l'Université de Pennsylvanie vient de greffer avec succès sur un œil aveugle une pupille nouvelle. Le patient voit maintenant.

CARTES PROFESSIONNELLES

Chirurgien-Dentiste
Tél. Bureau 658
Résidence: 2274
Dr J. H. BELAND
Extraction des dents sans douleur. Traitement de la pyorrhée par le Vaccin bactérien. Travaux dentaires exécutés avec soin et promptement.
Heures de Bureau: De 8 a.m. à 5 p.m. Le soir de 7 à 8
Bureaux: 26, Des Forges

Notaire
Téléphone: Bureau 1158
Résidence 988-J
J. U. GREGOIRE
Notaire
Argen. à prêter, Examens de Titres, Assurances, Collections, etc.
13 rue Hart,
Les Trois-Rivières.
Bureau à St-Maurice du Samedi midi au Lundi midi.
Propriété à vendre.

Avocat Tél. 1059
Jean-Marie Bureau
B.L., L.L.B.
Avocat et Procureur
38, rue Hart
Les Trois-Rivières.

Tél. 328-329 C. P. 640
Henri Bisson
Comptable et Liquidateur
Syndic en matière de faillite. Règlement entre débiteurs et créanciers. Perception et achat de comptes. 35 ans d'expérience à votre service.
Edifice Ameau, 6e étage
Angle Notre-Dame et Alexandre, Trois-Rivières.

VITRINES (Show-Case) de toutes sortes, neuf et de seconde main, en vente chez

Nap. E. Godin
Négociant en gros
2, Des Forges, Trois-Rivières

Spécialité: — Tabacs, Pipes, Cigares, Biscuits, Sucreries, Chocolats, Jouets, Poupées et Articles de fantaisie.

W.-H. FONTAINE, O. D.
SPECIALISTE POUR LA VUE, DIPLOME de l'Inst. K.C.H.O.S., Kansas City, Titut —Licencié et Diplômé de la A.O.O.P.Q.
OPTOMETRISTE OFFICIEL DU CANADIEN PACIFIQUE
SPECIALITE:
Maux de tête—Yeux crochets redressés sans opération.
Livraison immédiate de tout ouvrage—Consultations: lundi, mardi, mercredi et jeudi:
9 a.m. à 6 p.m.
Vendredi et samedi: de 9 a.m. à 9 p.m.
492, St-Maurice, Tél. 965

Tél. 1442
Dr Paul Trudel
15, rue Volontaire
Ex-élève des Hôpitaux de Paris
Médecine générale et accouchements
Consultations: de 2 à 5 et de 7 à 8
Service sur appel de jour et de nuit.

Tél. 401 Heures de Bureau: Avant-midi 10 à 12 Après-midi 2 à 5 Le soir 7 à 8
Spécialiste
Pour les maladies des yeux, oreilles, nez et la gorge.
Dr BENOIT JACOB, M.D.
Ex-assistant à la clinique Nationale Ophtalmologique des Quinze-Vingts, Paris, ex-élève à l'hôpital Baucicaud, Paris, ex-interne de l'hôp. Normand & Cross.
4a Alexand.-e, Trois-Rivières

Tél. 930 Casier Postal 310
Jacques Bureau, C.R.
Philippe Bigué, C.R.
Georges Gouin, B.A.
Léon Girard, L.L.L.
Raul Provencher, B.L.
Bureau, Bigué, Gouin, Girard & Provencher
Avocats
4, Des Forges
Edifice Power,
Les Trois-Rivières

Téléphone: 328 et 329
Roger Bisson
AVOCAT et PROCUREUR
EDIFICE AMEAU
6e Etage
Angle N.-Dame et Alexandre
Trois-Rivières

A. D. Gascon Louis Parant
GASCON & PARANT
ARCHITECTES
Trois-Rivières
144, rue St François Xavier
Tél. 266

Notaires
J. A. Trudel, J. S. Guillet
Trudel & Guillet
Notaires
Argen. à prêter, Règlement de faillites et de successions, Examens de titres, difficultés commerciales, Collection, etc.
Bureau: 36 rue Alexandre
Tél. Bell 691, Trois-Rivières

Notaire Tél.: Bureau 1059
Résidence 1959f
Alphonse Lamy, L.L.L.
NOTAIRE
Argen. à prêter, administration, règlement de successions, etc.
27, rue Alexandre
Bureau du soir le vendredi de 7 à 8

Chiropraticien
A.-E. HUNT KING, D.C.
Docteur en Chiropratique
Trois-Rivières
6a, rue Alexandre, Tél. 1913
Heures de bureau: 10 à 12 — 2 à 5 — 7 à 8

Médecin Tél. 1526
Docteur R. Dugré
Des Hôpitaux de Paris, Lyon, New-York
Chirurgien à l'Hôpital Saint-Joseph
SPECIALITES:
Chirurgie des organes génito-urinaires des 45 à 60 ans, des 60 ans et du tube digestif.
CONSULTATIONS
Au bureau: 2 à 4 et 7 à 8 h. soir p. m.
A domicile: sur rendez-vous,
56, Ave Lavolette.

Avocat
Joseph Barnard
Avocat
108, rue Des Forges
Tél. 1299-J

Aux
Porteurs

D'obligations du Dominion du Canada

Emprunt de Guerre 5%, échéant le 1er octobre 1931
Emprunt de Renouvellement 5 1/2%, échéant le 1er novembre 1932
Emprunt de la Victoire 5 1/2%, échéant le 1er novembre 1933
Emprunt de la Victoire 5 1/2%, échéant le 1er novembre 1934

LA BANQUE DE MONTREAL, à n'importe quelle succursale, est prête à opérer sans frais l'échange de vos obligations ou bons pour les titres de nouvel emprunt du Dominion du Canada.

Des renseignements détaillés seront fournis avec plaisir dans tous nos bureaux.

BANQUE DE MONTREAL
Fondée en 1817

L'Emprunt de Conversion 1931 du Dominion du Canada

On annonce officiellement aujourd'hui les modalités de l'emprunt de conversion 1931 du Dominion du Canada. Cette émission permet aux porteurs d'obligations des emprunts de guerre et de la Victoire, qui approchent de l'échéance, d'échanger leurs titres contre d'autres d'une durée additionnelle de 15 à 25 ans; de plus elle constitue la plus grosse opération financière dans l'histoire du Canada: le remboursement des lourds engagements financiers contractés pendant la guerre.

L'emprunt n'implique pas le prélèvement de fonds nouveaux il n'ajoutera pas un sou à la dette nationale du pays. Il ne s'agit que d'échanger les obligations actuelles contre d'autres obligations du Dominion. Un montant total de plus d'un milliard de dollars d'obligations vient à échéance d'ici à 3½ ans et s'établit à peu près comme suit: \$52,900,000 d'obligations 5% de l'emprunt de guerre, échéant le 1er octobre 1931; \$73,300,000 d'obligations 5½% de l'emprunt de renouvellement, échéant le 1er novembre 1932; \$446,600,000 d'obligations, 5½% de l'emprunt de la Victoire, échéant le 1er novembre 1933; et \$512,000,000 d'obligations 5½% de l'emprunt de la Victoire, échéant le 1er novembre 1934.

Les porteurs de titres de ces émissions ont l'occasion de prolonger leur placement en obtenant des obligations du gouvernement du Dominion; ils ne perdront rien en intérêts ou en exemption d'impôt en échangeant leurs titres contre ceux de l'emprunt de conversion de 1931. Il faut dire que les nouvelles obligations auront des coupons permettant aux porteurs d'obtenir, jusqu'à la date d'échéance de leurs vieux titres le même taux d'intérêt et la même exemption d'impôt que s'ils gardaient leurs obligations d'emprunts de guerre ou de la Victoire jusqu'à l'échéance. Pour le reste de la durée de l'emprunt de conversion 1931, les porteurs de titres recevront un taux d'intérêt de 4½% par année, ce qui, de l'avis des principaux banquiers en valeurs, est un taux relativement élevé, étant donné les taux d'intérêt qui ont cours en ce moment sur les places de Londres et de New-York.

Les demandes de conversion sont agréées des maintenant jusqu'à concurrence de \$250,000,000 en nouvelles obligations; on annonce cependant que le ministre des Finances se réserve le droit d'augmenter ou de réduire ce montant à sa discrétion. La souscription s'ouvrira aujourd'hui et se terminera au plus tard le 23 mai, comme en décidera le gouvernement.

Les porteurs d'obligations 5% de l'emprunt de guerre échéant le 1er octobre 1931 peuvent échanger leurs titres contre des obligations de l'emprunt de conversion 1931 du Dominion du Canada avec échéance le 1er novembre 1936. Les nouvelles obligations ne pourront être appelées au remboursement avant le 1er novembre 1946; à partir de cette date et jusqu'à l'échéance, le gouvernement pourra les appeler au remboursement à toute date d'intérêt, sur préavis de 60 jours, au prix de 100 et l'intérêt couru. Le premier coupon attaché à ces obligations couvrira six mois d'intérêt exempt d'impôt au taux de 5% par année, payable le 1er octobre 1931; le second coupon couvrira sept mois d'intérêt au taux de 4½% par année et sera payable le 1er mai 1932. Tous les autres coupons porteront un taux d'intérêt de 4½% par année, payable semi-annuellement le 1er mai et le 1er novembre.

Les porteurs d'obligations 5½% de l'emprunt de renouvellement échéant le 1er novembre 1932 pourront échanger leurs titres contre ceux de l'emprunt de conversion 1931 du Dominion du Canada échéant le 1er novembre 1957; ces dernières obligations ne pourront être appelées au remboursement avant le 1er novembre 1947, mais après cette date le gouvernement pourra les racheter à toute date d'intérêt sur préavis de 60 jours au prix de 100 et l'intérêt couru. Les nouveaux titres seront munis de coupons d'intérêt aux taux de 4½% par année, payable par semestre le 1er mai et le 1er novembre. En plus des coupons réguliers, ces obligations auront trois coupons d'ajustement payables le 1er novembre 1931, le 1er mai 1932 et le 1er novembre 1932; ces coupons couvriront un intérêt additionnel au taux de 1% par année.

Les porteurs d'obligations 5½% de l'emprunt de la Victoire échéant le 1er novembre 1933 ont l'avantage d'échanger leurs titres contre des obligations de l'emprunt de conversion 1931 du Dominion du Canada échéant le

1er novembre 1958; ces obligations porteront un taux d'intérêt de 4½% par année à partir du 1er mai 1931, payable semi-annuellement le 1er mai et le 1er novembre. Les cinq premiers coupons d'intérêt—c'est-à-dire ceux qui devront être payés tous les six mois jusqu'au 1er novembre 1933—seront exempts d'impôt. En plus des coupons d'intérêt réguliers, les obligations auront cinq coupons d'ajustement exempts d'impôt pour l'intérêt additionnel au taux de 1% par année; ces coupons seront payables aux dates suivantes: le 1er novembre 1931, le 1er mai 1932, le 1er novembre 1932, le 1er mai 1933 et le 1er novembre 1933. Les obligations de l'emprunt de conversion échéant en 1958 ne pourront être appelées au remboursement avant le 1er novembre 1948, mais après cette date le gouvernement pourra, à son gré, les rappeler à toute date d'intérêt sur préavis de 60 jours à 100 et l'intérêt couru.

Les porteurs d'obligations 5½% de l'emprunt de la Victoire échéant le 1er novembre 1934 ont l'avantage d'échanger leurs titres contre les obligations de l'emprunt de conversion 1931 du Dominion du Canada échéant le 1er novembre 1959; ces obligations auront des coupons d'intérêt donnant droit au porteur à un intérêt au taux de 4½% par année, payable semi-annuellement le 1er mai et le 1er novembre à partir du 1er mai 1931. En plus des coupons réguliers, ces obligations auront sept coupons d'ajustement pour un intérêt additionnel au taux de 1% par année, lesquels coupons seront payables comme suit: le 1er novembre 1931, le 1er mai 1932, le 1er novembre 1932, le 1er mai 1933, le 1er novembre 1933, le 1er mai 1934 et le 1er novembre 1934.

Les obligations de l'emprunt de conversion échéant le 1er novembre 1959 ne pourront être appelées au remboursement avant le 1er novembre 1949; après cette date le gouvernement pourra les rappeler à toute date d'intérêt sur préavis de 60 jours au prix de 100 et l'intérêt couru.

L'émission des obligations de l'emprunt de conversion 1931 est autorisée par une loi du Parlement, qui prévoit que le principal et l'intérêt de toutes les obligations seront une charge sur les revenus consolidés du Canada.

Le principal et l'intérêt seront payables sans frais en monnaie courante du Canada au bureau du ministre des Finances et du receveur général à Ottawa ou au bureau de l'assistant-receveur-général à Halifax, St-Jean, N.B., Charlottetown, Montréal, Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary ou Victoria. Les coupons d'intérêt seront payables sans frais à leur date d'échéance à toute succursale canadienne de n'importe quelle banque à charte.

Le ministre des Finances annonce que les certificats provisoires au porteur seront livrés en premier lieu en échange de toutes les obligations de l'emprunt de guerre et de l'emprunt de la Victoire admises à la conversion. Ces certificats provisoires seront plus tard échangeables contre les certificats définitifs gravés. Le ministre des Finances s'attend à ce que les certificats définitifs soient prêts vers le 15 août 1931.

Quand les certificats définitifs seront prêts, il sera loisible aux porteurs de se faire livrer des obligations à coupons au porteur ou des obligations à coupons enregistrés, quant au principal; les obligations seront émises en coupures de \$100, \$500 et \$1,000. Les obligations entièrement enregistrées, sur lesquelles l'intérêt sera payé directement au détenteur par un chèque du gouvernement, seront en coupures de \$500, \$1,000, \$5,000, \$10,000 et \$100,000.

Les demandes de conversion seront agréées et des reçus seront donnés par toute succursale canadienne de n'importe quelle banque à charte ainsi que par les banquiers en valeurs et les agents de change reconnus; ceux-ci fourniront les formules de demande et des copies du prospectus donnant les détails complets de la nouvelle émission. Ils effectueront la conversion des obligations gratuitement.

ON DIT

Les revenus réalisés en 1930 par la Service Stations Limited se sont chiffrés par \$3,60 pour chacune des actions "A" et "B", comparativement à \$5,00 par action l'année précédente. Les revenus furent affectés par une diminution dans la demande pour l'équipement des stations de distribution et par la dépréciation des inventaires. La feuille de bilan révèle que la compagnie est dans une position liquide excellente. L'actif courant se monte à \$5,962,917 contre un passif courant de \$1,774,146.

L'on apprend de sources officielles que trois institutions importantes la Chase National Bank de New-York, la Banque Royale du Canada et la Sun Life, intéressées à titres divers, à l'industrie du papier sont intervenues dans les négociations qui se poursuivent entre les différentes papeteries, dans le but surtout de mettre fin à toute guerre de prix.

En trois mois et demi la compagnie Auburn a expédié 13,888 voitures contre 13,695 en douze mois l'an dernier.

L'Etat du Luxembourg vient de faire frapper 2,000,000 de pièces de monnaie en nickel. C'est le vingt-quatrième pays qui adopte ce genre de monnaie depuis que la Suisse en a donné l'exemple il y a cinquante ans.

Les revenus de l'Int. Hydro-Electric se sont chiffrés pour 1930 par \$50,397,825. Après toutes déductions effectuées il est resté une solde équivalant à \$4,30 par action, soit deux fois le dividende payé sur le stock classe "A" comparativement à \$4,25 l'année précédente.

Atlantic Sugar a passé en de nouvelles mains. A l'assemblée annuelle, des administrateurs représentant les nouveaux intérêts ont été élus, parmi lesquels M. J.-H.-C. Dussault de Montréal. Le président reste le même... L'on a fait savoir aux actionnaires que la dette obligatoire serait réduite, de manière à pouvoir rétablir les dividendes sur les actions ordinaires.

D'après le Iron Age il y a diminution au Etats-Unis dans la production de l'acier en lingot et les prix ont des tendances à baisser. L'on s'attend à ce que la mise à exécution d'un vaste programme de construction et de travaux publics va quelque peu stimuler l'activité des aciéries américaines.

Les ventes de la Canadian Celanese Limited accusant pour le premier trimestre de l'année une augmentation de 100 pour cent sur celles du trimestre correspondant de l'année dernière et la production s'accroît dans les mêmes proportions, a déclaré le président de la compagnie au cours de la récente assemblée annuelle des actionnaires.

Bien que la Vanadium Corp. ait réalisé \$150,000 de profits au cours du premier trimestre et que la compagnie ait des ressources liquides considérables, les directeurs ont jugé à propos de suspendre le paiement du dividende à cause de l'état général des affaires et des agrandissements projetés.

Le rapport financier de la Jamaica Public Service Limited fait voir que les recettes brutes pour l'année 1930 ont été de \$833,653 contre \$797,315 l'année précédente. Les revenus nets ont aussi augmenté. Ils sont chiffrés par \$833,369 contre \$820,339 en 1929.

LES PORTEURS DE TITRES DU
GOUVERNEMENT CANADIEN
REMBOURSABLES PROCHAINEMENT
ONT L'AVANTAGE DE PROLONGER LEUR PLACEMENT DANS
LA PREMIERE VALEUR AU CANADA



GOUVERNEMENT DU DOMINION DU CANADA EMPRUNT DE CONVERSION DE 1931

Le ministre des Finances du Dominion du Canada offre aux porteurs des émissions fédérales susmentionnées, le privilège d'échanger leurs titres contre des émissions à plus longue échéance, aux termes et conditions qui suivent:

Cette offre accorde aux porteurs des titres éligibles pour conversion, jusqu'à la date de leur échéance, le même taux d'intérêt et les mêmes avantages d'exemption d'impôts que ceux qui y sont stipulés, et l'occasion de prolonger la durée de leur placement au taux de 4½ p. 100 l'an.

BONS DE L'EMPRUNT DE GUERRE, A 5 p. 100, ECHEANT LE 1er OCTOBRE, 1931—Les porteurs de ces titres ont l'avantage de les échanger contre des bons échéant le 1er novembre 1956, avec intérêt à partir du 1er avril 1931. Le premier coupon représentera 6 mois d'intérêts exempts d'impôts au taux de 5 p. 100 payables le 1er octobre 1931. Le deuxième coupon représentera l'intérêt de sept mois au taux de 4½ p. 100 payable le 1er mai 1932; dans la suite jusqu'à l'échéance, l'intérêt devient payable tous les six mois au taux de 4½ p. 100.

BONS DE L'EMPRUNT DE RENOUVELLEMENT, A 5½ p. 100, ECHEANT LE 1er NOVEMBRE 1932—Les porteurs de ces titres ont l'avantage de les échanger contre des bons échéant le 1er novembre 1957, avec intérêt de 4½ p. 100 payable tous les six mois à partir du 1er mai 1931. Joint à ces titres il y aura aussi trois coupons d'ajustement négociables le 1er novembre 1931, les 1er mai et novembre 1932 respectivement, couvrant l'intérêt additionnel au taux de 1 p. 100 l'an.

BONS DE L'EMPRUNT DE LA VICTOIRE, A 5½ p. 100, ECHEANT LE 1er NOVEMBRE 1933—Les porteurs de ces titres ont l'avantage de les échanger contre des bons échéant le 1er novembre 1958, avec intérêts à 4½ p. 100 payables tous les six mois à partir du 1er mai 1931. Les cinq premiers coupons d'intérêts, pour la période qui s'étend jusqu'au 1er novembre 1933 inclusivement, seront nets d'impôts. Joint à ces titres il y aura aussi cinq coupons d'ajustement, nets d'impôts, négociables le 1er novembre 1931 et les 1er mai et novembre de 1932 et 1933 respectivement, couvrant les intérêts additionnels au taux de 1 p. 100 l'an.

BONS DE L'EMPRUNT DE LA VICTOIRE, A 5½ p. 100, ECHEANT LE 1er NOVEMBRE 1934—Les porteurs de ces titres ont l'avantage de les échanger contre des bons échéant le 1er novembre 1959, avec intérêts à 4½ p. 100 payables tous les six mois à partir du 1er mai 1931. Joint à ces titres il y aura aussi sept coupons d'ajustement, négociables le 1er novembre 1931, les 1er mai et novembre de 1932, 1933 et 1934 respectivement, couvrant les intérêts additionnels au taux de 1 p. 100 l'an.

Des demandes de conversion, aux termes ci-dessus, sont sollicitées jusqu'à concurrence de \$250,000,000. Le ministre des Finances se réserve toutefois la faculté d'augmenter ou de réduire cette somme s'il le juge opportun.

Sont autorisés à recevoir des souscriptions et à donner des reçus toute succursale canadienne d'une banque légalement constituée ainsi que les banquiers en valeurs et agents de change canadiens attirés, lesquels on pourra se procurer des bulletins de souscription et des exemplaires du prospectus officiel donnant tous les détails de l'emprunt. Ne seront pas valables les demandes transmises sur des formules que n'aura pas imprimées l'Imprimeur du Roi.

Les listes de souscription aux émissions susmentionnées ouvriront le 11 mai pour finir le 23 mai 1931 ou avant, au gré du ministre.